

4^e Année — N^o 7-8

Le Numéro : 5 fr.

Juillet-Août 1933

(double)

LA LIBRE PAROLE

(Revue Mensuelle)

publie...

LA LIGUE

DES

DROITS

DE

L'HOMME

FILIALE DE

LA FRANC-MAÇONNERIE

==

L'auteur des "PROTOCOLS"

SOUVENIRS D'UN
CHEVALIER ROSE-CROIX

OUVRAGES RECOMMANDÉS

Georges BERNANOS
La grande peur des Bien pen-
sants 18 fr.
La vie et l'œuvre d'Edouard Drumont.

Abbé CHARLES
Solution de la Question Juive—12 fr.
Solution chrétienne d'un très grave problème.

Isaac BLUMCHEN
Le Droit de la Race supérieure .4 fr.
Le cri d'un Juif, qui traduit bien les aspirations de sa race.

A.J.S.M. de la CAMBRE MIALET
Français, vous êtes trahis!.... 3 fr.

Louis DASTE
Les Sociétés secrètes et les Juifs 3 fr.
Abrégé de l'étude classique du même auteur sur le même sujet.

COBIN-ALBANCELLI
Le Pouvoir occulte, broch..... 1 fr.
Etude très intéressante destinée aux milieux populaires.

Le Pouvoir occulte contre la France 12 fr.
Les mystères des sociétés secrètes dévoilés par un ancien « Rose-Croix » (18...).

La Conjuraton Juive contre le monde chrétien..... 12 fr.
Race Juive — Nation Juive.. 1 fr.

Jean DRAULT
Le Secret du Juif Errant
 (1 vol. 400 p.)..... 12 fr.
L'histoire des sociétés secrètes avant, pendant et après la Révolution Française. — Réplique au livre d'Eugène Sue.

Charles DROULERS
Le Marquis de Morès..... 16 fr.
La vie d'un grand Français. — Son œuvre. — Ses idées. — Les débuts du mouvement antisémite en France.

Mgr Henri DELASSUS
Les « Pourquoi » de la guerre mondiale (3 grands vol.).. 36 fr.
La Question Juive (1 vol. 204 p.) 12 fr.

Edouard DRUMONT
La France Juive (200^e mille), 2 vol. épuisé
Cet ouvrage remporta un succès énorme à la fin du XIX^e siècle. Indispensable à tous ceux qui veulent comprendre les événements contemporains.

La France Juive devant l'opinion (28^e mille), 1 vol..... 20 fr.
Réponse aux objections soulevées lors de la parution de la France Juive.

Figures de bronze et statues de neige 15 fr.

Les Héros et les pitres..... 15 fr.
Figures contemporaines.

De l'or, de la boue, du sang
 (1 vol.) 15 fr.
 Nombreuses illustrations.

Les scandales et les crimes juifs sous la III^e République.

FERGUS

Les Espions et les Traîtres.. 7 50
L'espionnage juif-allemand et bolchevick.

L. FRY

Le Retour des Flots vers l'Orient : Le Juif, notre maître 15 fr.

Monseigneur JOUIN
Coup d'œil d'ensemble sur les « Protocoles » des sages de Sion 2 fr.
Juifs 15 fr.
Sources et discipline de l'impérialisme Juif 15 fr.
Le Talmud, le Schulchan' Arukh, le Zohar, le Gahal.

Albert MONNIOT

Le Crime rituel chez les Juifs. 10 fr.
 Avec préface d'Edouard Drumont.
Très recommandé à ceux qui veulent connaître la question.

Général NETCHWOLODOW

Nicolas II et les Juifs 18 fr.
La vérité sur la tragédie russe.

PETROWSKI

La Russie sous les Juifs (1 fort vol.) 25 fr.
Des documents, des faits.

Joseph SANTO

Ouvrages populaires très documentés :
La question Juive 5 fr.
Le Talmud 3 fr.
Les méfaits d'Israël 5 fr.

Pour le port, ajouter 15 %
 (25 % pour l'étranger)

Lisez...

LES PROTOCOLS DES SAGES DE SION

Texte complet
5 fr. 50 franco

LA LIBRE PAROLE

DIRECTEURS : RENÉ, PLISSON et HENRY COSTON
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : MARYA DEL ROSARIO

Revue mensuelle éditée par

LES NOUVELLES ÉDITIONS NATIONALES
15, Avenue du Parc — BRUNOY (S.-et-O.)

Téléphone : 335

Dépot : 53, rue Bobillot — PARIS (XIII^e)

Adresser lettres et mandat à M. COSTON

Abonnement annuel : France, 15 fr. Etranger, 25 fr.

SOMMAIRE

ALBERT MONNIOT. — LE SEUL NATIONALISME OUTHANCIER	3
SOUVENIRS D'UN CHEVALIER ROSE-CROIX.....	7
PARA. — LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME FILIALE DE LA F. . M.	10
JUIFS, MAÇ. . ET MAÇONNISANTS DU COMITÉ.....	42
LES PARLEMENTAIRES AFFILIÉS A LA LIGUE.....	43
L. FRY. — L'AUTEUR DES PROTOCOLS.....	47

A nos Lecteurs

En raison des vacances il ne paraîtra pas de numéro en août.

Notre publication régulière reprendra en septembre.

LA DIRECTION.

AIDEZ-NOUS !

souscrivez une part de notre
Société en formation !

Merci !

Amis Lecteurs,

Au moment où les forces judéo-maçonniques coalisées essaient d'anéantir notre pays, nous devons faire un gros effort pour notre journal.

Dans ce but,

LES NOUVELLES EDITIONS NATIONALES
se transforment en Société au capital de
60.000 francs.

Tous ceux qui veulent que

LA LIBRE PAROLE

paraisse plus fréquemment et qu'elle intensifie son action SOUSCRIVENT

UNE ou PLUSIEURS PARTS de 100 francs

de la

Société (en formation) des

NOUVELLES EDITIONS NATIONALES

C'EST UN DEVOIR ! (Demander notice)

EUX ET NOUS

Le seul Nationalisme outrancier

par Albert MONNIOT

Il est nécessaire de revenir sur la situation créée, du point de vue national, par le mouvement hitlérien, sur ses enseignements, ses répercussions et conséquences éventuelles.

Dans mon dernier article, pressé par la marche des événements, je me suis hâté vers cette conclusion-avertissement : « Prenez garde ! la puissance juive, super-gouvernement des peuples, pourrait faire de l'armée française, de la nation française, l'instrument de ses présailles contre Hitler. »

On entretient l'état d'esprit que comporte cette perspective ; mais comme les deux camps ont ralenti leur action, nous pouvons, tout en restant sur nos gardes, envisager les événements avec plus de sérénité.

De l'alerte, nous pouvons et devons tirer quelques enseignements, pour ceux qui jouissent de leur indépendance intellectuelle et ont des yeux pour voir. J'ai vingt ou cent fois écrit qu'on ne pouvait rien comprendre à la politique intérieure et extérieure en ignorant la question juive : c'est une vérité d'évidence que les Juifs eux-mêmes se chargeront d'imposer.

Démonstration de la formidable puissance juive ; envoûtement, obnubilation de la conscience française qui a pour guide une Presse généralement domestiquée, quand les Juifs sont en cause ; amoncellement de nuages artificiels pour créer une atmosphère de guerre, en prévision d'un entêtement d'Hitler : voilà ce que nous montrent les derniers événements.

Qui ne serait frappé, à moins d'avoir un bouche-l'œil, par l'universalité du mouvement soudain déclenché contre Hitler ?

J'ai dit pourquoi Hitler nous inquiète, du point de vue sécurité : je n'insiste pas, me bornant aujourd'hui à dégager l'enseignement de la réaction juive contre les mesures antisémites.

Elle fut universelle et immédiate, cette réaction, ce fut un concert de hurlements et de gémissements, comme au temps de l'affaire Dreyfus, où tout obéissait au bâton du mystérieux chef d'orchestre dont a parlé Leibknecht.

Citez-moi, en faveur d'une collectivité quelconque, un comparable déchaînement de colère et d'indignation, même cent fois plus justifié, et je vous accorde que la puissance juive est un mythe.

Les nazis avaient-ils, par le fer, le feu et la faim, détruit trois millions de vies juives, comme firent du malheureux peuple russe les « commissaires du peuple » juifs de la révolution bolchevique?

Avaient-ils traqué comme des fauves et tué par dizaines de milliers les Juifs, comme fit des catholiques le gouvernement maçonnique du Mexique?

Avaient-ils pillé, incendié les synagogues, comme fit des couvents et des églises la révolution espagnole?

Avaient-ils amoncelé les cadavres juifs, comme fit des Hongrois le Juif Bela Kuhn, au cours de ses quelques semaines de dictature?

Avaient-ils assassiné froidement, férocement, une sommité juive, comme fit le Juif Schwarzhart de l'hetman Petlioura?

Avaient-ils seulement dépouillé et condamné à l'exil les Consistoires et leurs lévites, comme firent des religieux français, des autochtones, nos gouvernements maçonniques?

Les événements que je viens de rappeler ont laissé indifférents, voire silencieux, les organes de l'opinion mondiale, le Saint-Siège excepté... Qu'ont donc fait les nazis, qui dépasse en horreur ces attentats? Qu'un grand mouvement populaire comme celui qui vient de secouer l'Allemagne ne se soit accompagné d'aucune violence, il serait puéril de le supposer, et le prétendre serait de mauvaise foi; mais j'ai lu attentivement toutes les dépêches, et je n'ai pas vu qu'un seul Juif ait été assassiné, qu'une seule de leurs maisons ait été incendiée.

Alors, comme nous sommes le pays du bon sens, notre Presse va poser les questions, faire les parallèles et les constatations ci-dessus? Ouais! vous pourrez compter sur une seule main ceux de nos journaux qui n'ont pas *marché*. Et ce fut contre la barbarie antisémite un débordement d'épithètes à faire tressauter les mânes de M^{me} de Sévigné : cruauté, horreurs, atrocités, sauvagerie, honte de la civilisation, outrage à la conscience universelle. Les politiciens, les ligues, tout ce qui attend d'Israël une sportule quelconque, organisèrent des meetings d'indignation, en quête d'applaudissement de la masse des gobe-la-lune. Le théâtre et le cinéma suivront si besoin est. Ce serait à pouffer de rire si le spectacle de la servitude, de la trahison et de l'imbécillité pouvait être réjouissant.

J'estime que ce simple rapprochement de faits est puissamment démonstratif pour ceux qui sont encore capables de réflexion, qui n'ont pas subi l'envoûtement, qui ne sont pas pris d'une terreur superstitieuse à la seule pensée d'avoir à écrire ou prononcer le mot « Juif ».

Un nommé Goldmann, dont le nom dit l'origine, vient de publier un article sur les événements d'Allemagne où, après les lieux communs qui ne méritent pas la discussion, il prévient Hitler qu'il sera assassiné.

A rapprocher du fait suivant : Il y a quelques années, le Club du Faubourg ayant ouvert un débat sur la question juive, et un antisémite qui fut des plus militants ayant pris la parole, un Juif écu-

mant se leva dans l'assistance pour lui jeter à la figure qu'on aurait dû le tuer depuis longtemps.

Justice! Humanité! voilà bien de vos coups!

Mais il est entendu que ce sont les antisémites qui sont des violents et des haineux, ne rêvant que massacres et pillages; ce sont des avale-tout-cru, qui déjeunent d'une côtelette de rabbin et dînent d'un beefsteck d'enfantelet circoncis. Aussi, même les meilleurs prennent-ils toujours cette précaution oratoire quand ils abordent le problème : « Je ne suis pas antisémite, mais... »

Et quiconque est réputé antisémite se voit consigner toutes les portes, boycotté, encerclé, affamé.

Domestiqués, nous sommes déjà sous le régime de la terreur.

En réalité, les antisémites n'ont qu'une passion : l'amour de leur pays. Non seulement ce ne sont pas des haineux, mais ils ont, comme disait Drumont, l'âme généreuse des Aryens. Ils ne nourrissent aucune haine contre les Juifs individuellement et s'accommodent à l'occasion de bons rapports avec eux. Ce qu'ils combattent, c'est la puissance juive, l'Internationale-chef, et avec ses razzias de notre production nationale, sa mainmise sur tous les leviers de commande de notre pays. S'ils s'en prennent parfois aux personnes, c'est pour illustrer leurs thèses, montrer les agents de la puissance juive embusqués aux postes stratégiques. Pour ne parler que de faits récents, ainsi avons-nous dénoncé la présence d'un Dreyfus à la direction des services de naturalisation : oui, c'est un Juif qui est chargé de fabriquer, à tour de bras, des Français de papier timbré! Ainsi venons-nous d'apprendre, par sa mort, que le directeur du service d'informations politiques de l'officieuse *Agence Havas* avait nom Salomon Hirsch!

Nous sommes dans la situation d'un brave père de famille qui a fait accueil dans sa maison à un étranger infortuné et qui le voit cracher partout, mettre les pieds dans tous les plats, s'emparer de toutes les clefs, et s'il risque une observation s'entend répondre par l'intrus : « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. »

« Mais, objecteront quelques incurables, le Juif n'est pas un étranger. »

Pardon, il l'est, il le demeure obstinément.

Est-ce notre faute si nos hôtes juifs se refusent à la fusion dans le creuset français, comme font les autres étrangers, et perpétuent leur race?

Est-ce notre faute si, par la voix de leurs Congrès et de leurs journaux doctrinaires, ils proclament : « Parmi les nations, Israël forme un peuple-un, une nation-une et indivisible. »

Est-ce notre faute si, ayant obtenu la restitution de leur patrie, la reconstitution du Foyer national juif, la Palestine, ils organisent maintenant à Genève un Parlement juif où seront représentés les Juifs du monde entier.

Qu'il lève la main, celui qui connaît un peuple plus foncièrement, plus outrancièrement nationaliste et raciste.

... Les Allemands peuvent-ils faire valoir les mêmes griefs, les mêmes arguments? je n'en sais rien et n'ai pas à l'examiner.

Les mesures prises par Hitler semblent une application du *numerus clausus*, déjà réalisé en Hongrie si je ne me trompe : c'est-à-dire une sorte de représentation proportionnelle, l'accès des fonctions directrices étant limité, pour les Juifs, à l'importance de la population qu'ils représentent dans la nation, au prorata.

Mais on sait de reste que les Juifs crient comme des blaireaux enfumés chaque fois qu'on prétend les ramener à l'égalité avec les autochtones.

Cela dit, méfions-nous d'Hitler et de son « Allemagne réveillée » : il y a incontestablement là une menace pour la paix, et elle serait singulièrement en péril SI LA PUISSANCE JUIVE PRÉTENDAIT FAIRE DE NOTRE ARMÉE L'INSTRUMENT DE SES REPRÉSAILLES.

J'ai déjà noté les efforts faits pour créer chez nous une psychose de guerre, la multiplication soudaine des incidents; le dernier est typique : on nous entretenait pendant plusieurs jours d'un espion débarqué par des chalands allemands dans le but évident de photographier nos fortifications.

On dut enfin reconnaître qu'il s'agissait d'un inspecteur français de la navigation!...

Le malheur est qu'on n'ose même pas conclure : « que les consuls veillent! »

Albert MONNIOT.

En participant à notre Société

(en formation)

au Capital de 60.000 francs

vous ferez une BONNE ACTION

tout en faisant

une EXCELLENTE AFFAIRE...

(Demander Notice)

Souvenirs d'un Chevalier Rose-Croix

(Suite¹)

Un Frère me débarrassa de mon bandeau et me tint compagnie pendant le bon quart d'heure que dura la délibération de la Loge.

Le Frère expert vint me prévenir que j'étais admis et que j'allais recevoir, sur-le-champ, la LUMIERE!

— Mais, me dit-il, auparavant, vous devez garder les yeux bandés.

Et, sans plus de cérémonie, il me fixa de nouveau, le bandeau sur les paupières.

— Alors, dis-je, ce n'est pas encore fini?

Je trouvais que la comédie avait assez duré et je m'impatientais.

— Vous allez voir la LUMIERE, me murmura-t-il à l'oreille. Allez, venez!

J'allais donc enfin recevoir cette lumière maçonnique dont on parlait tant!

Mes conducteurs me firent pénétrer de nouveau dans le Temple, lequel me parut vide tant il était calme. En vérité, les Frères étaient exténués et ne songeaient plus qu'à écouter et à voir.

— Monsieur, me dit alors le Vénérable, du consentement des membres de l'Ordre, vous allez bientôt recevoir la LUMIERE. Mais auparavant, il convient que vous mettiez en pratique un de nos devoirs. Nous avons à secourir des francs-maçons malheureux, des veuves et des orphelins. Je vais députer vers vous un membre de l'Ordre à qui vous direz ce que vous voulez donner aujourd'hui pour contribuer à cette Œuvre de Solidarité. Apprenez que nos actes de bienfaisance doivent rester cachés, parce qu'ils ne sont point des actes d'ostentation et d'humanité, propres à enorgueillir celui qui donne, à humilier celui qui reçoit. C'est donc à voix basse que vous allez faire connaître votre intention au Frère Hospitalier qui m'en rendra compte également à voix basse. Frère Hospitalier, faites votre office!

A l'oreille de ce Frère, je chuchotai le chiffre que je destinais aux Œuvres Maçonniques.

Lorsque le Vénérable en eut connaissance, il me remercia chaleureusement, « au nom des malheureux que je l'aidais à secourir ». Je sus par la suite que ces « malheureux » n'existaient que dans l'imagination du miséricordieux Vénérable, et que cet argent allait tout bonnement remplir la caisse du Grand Orient.

— Maintenant, me dit-il, préparez-vous à recevoir la LUMIERE, non pas seulement celle qui ne frappe que les yeux, mais une LUMIERE plus pure qui éclaire l'esprit et vivifie la conscience.

1. Voir notre numéro de mai.

Il frappa un grand coup de maillet et ajouta : Debout, mes Frères, et tenez-vous prêts. Puis, s'adressant à moi :

— Monsieur, consentez-vous à vous lier envers nous par un engagement solennel, quand vous aurez reçu la LUMIERE?

— Oui, bredouillai-je.

— Bien. Frère Premier Surveillant, que demandez-vous pour le profane?

— La LUMIERE, Vénérable Maître.

— Alors, que la LUMIERE lui doit donnée à mon troisième coup de maillet.

Il frappa lentement trois coups. Le dernier avait-il à peine retenti que le bandeau qui m'aveuglait fut arraché. Au même instant, une flamme, jaillissant d'une énorme pipe que tenait le Frère Servant (l'Homme de Corvée de la Loge) m'éblouit. Je fermai les yeux. Lorsque je les rouvris, je me vis entouré d'une vingtaine de francs-maçons revêtus du petit tablier et d'un cordon qu'ils portaient, le premier sur le ventre, le second soit en sautoir soit en bandoulière. Ils brandissaient leurs épées de fer-blanc. Je dois avouer que je fus quelque peu déçu par leurs physionomies. Je m'attendais à voir des figures intelligentes, et à de très rares exceptions près, je ne découvris que des trognes d'ivrognes mal lavées. C'étaient donc « cela » les Frères de la Loge L'ATELIER? Que venait donc faire, dans cette galère, une personne raffinée comme mon ami M. P...?

La voix du Vénérable interrompit mes réflexions :

— Monsieur, les glaives que vous voyez vous annoncent que les francs-maçons désormais se feront vos défenseurs si votre vie ou votre honneur venaient à être menacés. Ils vous annoncent aussi que vous trouveriez en nous des vengeurs de la franc-maçonnerie et de ses lois, si vous manquiez à vos engagements, ou si vous veniez à forfaire au Devoir.

« Mes Frères, laissez vos glaives et mettez-vous à l'ordre.

Pendant ce laïus, que j'écoutais d'une oreille distraite, je regardais autour de moi. La salle où je me trouvais était rectangulaire. A une extrémité se trouvait une estrade en demi-cercle, surélevée de trois marches. La chaire qu'occupait le Vénérable se trouvait au centre de cette balustrade, sous un dais. Au-dessus de sa tête, un œil immense, peint sur le mur, me fixait durement. De chaque côté de l'estrade (baptisée Orient) se tenaient debout le Frère Orateur (le bonimenteur en titre de la Loge) et le Frère Secrétaire, chacun derrière leur table respective. Ils étaient également « ornés » d'un cordon et d'un tablier. Des bancs (appelés « colonnes ») réservés aux autres Frères, étaient alignés perpendiculairement à la chaire du Vénérable. Ces « colonnes » (les colonnes J et B) étaient jalousement gardées par les Frères Surveillants.

Le Frère Maître des Cérémonies interrompit mon inspection :

— Venez, me dit-il simplement.

Je le suivis. Il me conduisit devant le *Plateau Présidentiel* où je restai debout, attendant le bon vouloir des Frères.

— Monsieur, me dit alors le Vénérable, vous allez prêter serment.

Posez la main droite sur cet équerre et sur ce livre qui contient la Loi Maçonnique. Je vais vous lire la formule de votre Obligation. Vous direz ensuite : je le promets! « Sur ce glaive, symbole de l'honneur, — sur cet équerre, emblème de la conscience, de la rectitude et du droit; — sur ce livre de la Loi des Francs-Maçons, qui sera désormais la mienne, je m'engage à garder inviolablement, le secret maçonnique; — à ne jamais rien dire, ni écrire sur ce que j'aurai pu voir ou entendre, pouvant intéresser l'Ordre, à moins que je n'en aie reçu l'autorisation expresse et seulement de la manière qui pourra m'être indiquée. Je promets de travailler avec zèle, constance et régularité, à l'Œuvre de la Franc-Maçonnerie. Je promets d'aimer mes Frères, de les aider de tout mon pouvoir et de mettre en pratique en toutes circonstances la Grande Loi de la Solidarité humaine qui est la doctrine morale (*sic*) de la Franc-Maçonnerie. Je pratiquerai l'assistance envers les faibles, la justice envers tous (?), le dévouement envers ma Patrie (comme le Frère . . Blum) et ma famille, la dignité envers moi-même. Je promets en outre de me conformer à la Constitution et au Règlement Général de l'Ordre. Je promets fidélité au Grand Orient de France, m'interdisant toute participation aux groupes maçonniques qu'Il ne reconnaîtrait pas pour réguliers. Je consens, si jamais je venais à manquer à ces engagements, à subir les peines méritées par mon indignité, et à ce que ma mémoire soit en exécration à tous les maçons. Le promettez-vous, monsieur?

— Je le promets.

— Bien. Au nom de la Franc-Maçonnerie Universelle, je prends acte de votre promesse. Et prenant son épée serpentine de la main gauche, et la tenant au-dessus de ma tête, le Vénérable prononça la formule suivante :

« Au nom et sous les auspices du Grand Orient de France, en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés, je vous reçois et constitue franc-maçon, au grade d'apprenti, membre actif de la Respectable Loge L'ATELIER à l'Orient de Paris. »

(A suivre.)

Contre l'Etatisme maç.
et
la Haute Banque Juive
SOUSCRIVEZ

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME FILIALE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

par FARA

*Il faut retrouver dans la diversité des attaques
et la variété des armes l'unité de la guerre et
l'unité de l'ennemi.*

H. DE GUILLEBERT.

I. — LA JUDÉO-MAÇONNERIE.

L'objet de la présente étude sera, comme nous l'indique le titre, d'établir que la Ligue des Droits de l'Homme est une filiale de la Franc-Maçonnerie.

Nul n'ignore l'existence de ces deux sociétés, l'une secrète, l'autre travaillant ouvertement, mais nous sommes obligés de constater que fort rares sont ceux qui connaissent les buts, la structure, les procédés de ces deux associations, intimement liées entre elles et aussi néfastes l'une que l'autre.

Une étude complète de la Franc-Maçonnerie nous ferait sortir du cadre de ce numéro. Néanmoins nous donnerons un aperçu rapide des buts de cette secte que nous qualifions volontiers de Judéo-Maçonnerie¹.

Pourquoi ce nom de « Judéo-Maçonnerie » ?

Une quantité de textes, émanant de personnalités tant juives que maçonniques, nous prouvent que la Franc-Maçonnerie n'est qu'un instrument de l'impérialisme juif dont le but final est la destruction de la civilisation chrétienne, sur les ruines de laquelle sera édifié l'empire mondial juif².

Examinez le symbolisme maçonnique, l'interprétation de ses prétendus mystères, les noms de ses grades — partout vous rencontrerez la marque juive.

Les maçons « reconstituent le temple de Salomon »; une des colonnes qui ornent la loge se nomme « Jakin », en honneur du chef d'une des familles sacerdotales des Juifs, les Jakinites³; la légende de Hiram, un de symboles essentiels de la secte, est tirée de l'histoire des Juifs; les deux étoiles maçonniques ne sont autre

1. Nous renvoyons les personnes désireuses de se documenter plus amplement sur cette question aux œuvres classiques de : P. Deschamps, Gougenot des Mousseaux, Mgr Jouin, R. Lambelin, L. de Poncins.
La Libre Parole et *la Revue Internationale des Sociétés Secrètes*.

2. Voir : *Les Protocoles des Sages de Sion*. (Editions de la Libre Parole).

3. Ragon, cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes p. 170.

chose que le sceau de Salomon et le bouclier de David de la Kabbale juive.

Juifs aussi les noms de certains grades maçonniques, « Chevalier Kadosch » (le saint), « Prince de Jérusalem » (16^e), « Chevalier du Serpent d'Airain » (25^e) et autres.

Tout ceci a permis au savant rabbin D^r Isaac Wise d'écrire :

« La Maçonnerie est une institution juive, dont l'histoire, les « devoirs, les mots de passe, les explications sont juifs du com-
« mencement à la fin, à l'exception d'un seul grade secondaire et
« de quelques mots dans la formule du serment.¹ »

Bernard Lazare constate :

« Il est certain qu'il y eut des Juifs au berceau même de la
« Maçonnerie, des Juifs kabbalistes, ainsi que le prouvent certains
« rites conservés.² »

Le F. . Rudolf Klein admet, lui aussi, que :

« Notre rituel, en effet, est juif du commencement à la fin. Le
« public doit en conclure que nous avons des rapports avec le
« judaïsme. D'autant que ce rite est usuel dans toutes les loges du
« monde.³ »

Terminons par cet aveu qui tranche la question :

« Les B'nai B'rith (loges maçonniques réservées aux Juifs) ne
« sont qu'un pis-aller. Partout où la Maçonnerie peut avouer sans
« danger qu'elle est juive par nature et comme fin, les loges ordi-
« naires suffisent à la tâche.⁴ »

La majorité des maçons, principalement ceux qui composent
« le troupeau » maçonnique, les arrivistes et les « politiciens de
Café du Commerce », nient évidemment cette collusion, ou plutôt
cette subordination de la maçonnerie au judaïsme mondial.

Peut-être même sont-ils sincères dans leurs négations.

Il est fort probable que même les maçons haut gradés, véritablement initiés et qui dirigent, n'aspirent qu'à la seule domination de leur secte sur tout l'univers, espérant, au dernier moment, avoir raison des exigences du judaïsme.

Nous admettons volontiers que le but final de ces maçons est en effet d'établir la république universelle, avec, à sa tête, la Franc-Maçonnerie, comme l'ont proclamé souvent ses membres influents.

Mais ce que les maçons considèrent comme leur but final n'est qu'une étape pour les Juifs, maîtres occultes de la Franc-Maçonnerie.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans les Protocoles des Sages de Sion⁵ :

« En attendant, jusqu'à ce que nous soyons les maîtres nous
« créerons au contraire et multiplierons les loges maçonniques
« dans tous les pays du monde; nous y attirerons tous ceux qui

1. *The Israélite* du 3 avril 1855.

2. Bernard Lazare, *L'antisémitisme*, p. 339.

3. *Latornia*, n° 7 (1928) cité par la *R.J.S.S.*, n° 52 (1928) p. 1.211.

4. *Buai Brith's Magazine*, vol. XLIII, n° 8.

5. *Protocole*, n° 15.

« sont ou qui pourraient devenir des hommes publics, parce que
« ces loges seront nos principales sources de renseignements et
« que d'elles émanera notre influence. Toutes ces loges seront cen-
« tralisées sous une seule direction, connue de nous seuls et incon-
« nue de tous les autres; elles seront administrées par nos Sages;
« elles auront leur représentant dans le conseil de direction où ce
« représentant fera la liaison avec le gouvernement maçonnique
« ostensible; il donnera le mot de passe et participera à l'élabo-
« ration du programme.

« Ces loges contiendront des représentants de toutes les classes;
« les plans politiques les plus secrets nous seront connus le jour
« même de leur élaboration et nous en prendrons la direction... »

Les temps ont changé; aujourd'hui les Juifs n'ont presque plus besoin d'avoir recours au truchement maçonnique. Ils ont pénétré dans toutes les administrations, dans tous les gouvernements! Ils ne se cachent presque plus.

Mais continuons notre texte :

« Beaucoup de gens qui entrent dans les sociétés secrètes sont
« des aventuriers, des fruits secs et en général des individus sans
« valeur; ils ne nous créeront point de difficultés et nous aideront
« au contraire dans la mise en œuvre de notre plan. Si des désordres
« troublent le monde, cela prouvera seulement qu'il était néces-
« saire de le désorganiser afin de détruire sa trop grande solidarité.
« Si une conspiration est tramée, elle doit avoir à sa tête un de
« nos serviteurs les plus sûrs : il est bien naturel que nous seuls
« guidons l'œuvre maçonnique, car seuls nous savons où nous
« allons et quel est le but de chacun de nos actes... »

« Les goïm (non-juifs) deviennent membres des loges par
« simple curiosité ou dans l'espoir de recevoir leur part des fonds
« publics; d'autres y entrent pour y trouver l'occasion de réaliser
« leurs irréalisables espérances. »

Ainsi le judaïsme mondial se sert de la Franc-Maçonnerie pour arriver à ses fins.

Mais, pour créer l'empire mondial juif, ou pour installer la république universelle maçonnique, il faut nécessairement détruire les Etats existants.

On doit donc faire disparaître la religion chrétienne et la famille, ces deux bases de l'Etat civilisé, anéantir toute autorité.

L'activité maçonnique est entièrement dirigée vers ces buts; une fois le désordre, la discorde, la ruine et la révolte créés, les fauteurs, les meneurs, peuvent facilement s'emparer du pouvoir.

Ce plan judéo-maçonnique réussira-t-il? Le monde entier subira-t-il le sort de la Russie, écrasée, anéantie par la terreur bolcheviste?

Son exemple est frappant!

Profitant d'une catastrophe mondiale, suscitée par les forces occultes, la Maçonnerie et ses auxiliaires fidèles, les partis dits de gauche ont provoqué une révolution sanglante et se sont emparé du pouvoir. Mais le Juif veillait; ayant poussé la révolution à son

terme logique, il n'a pas hésité à balayer les gouvernants maçons et s'est emparé du pouvoir. Là encore le maçon a fait le lit du Juif!

Souhaitons que, forts de cet exemple, les peuples secouent le joug socialo-maçonnique pour éviter la dictature sanglante d'Israël.

II. — FILIALES DE LA JUDÉO-MAÇONNERIE.

Pour arriver à ses fins la Maçonnerie a choisi une tactique qui, depuis des siècles, ne varie guère.

Les meneurs arrêtent les plans d'action immédiate, les loges les discutent et les maçons au pouvoir les appliquent.

Telle mesure est proposée à l'étude des loges qui présentent leurs rapports aux Convents; les conclusions sont connues d'avance, puisque tous les frères sont bien stylés, mais si, par hasard, il surgissait une controverse, une intervention opportune de quelque chef met bien vite tout le monde d'accord.

Le Convent adopte la conclusion; les frères journalistes déclenchent une campagne de presse, les frères-conférenciers et les frères-membres de différentes sociétés se chargent « d'éclairer » l'opinion publique et enfin les frères-parlementaires déposent des projets de loi.

La discipline parlementaire est facile à maintenir; le député ou sénateur récalcitrant n'ignore pas qu'au point de vue électoral la Maçonnerie est une force très redoutable, devant les exigences de laquelle il est obligé de se plier.

Mais la Franc-Maçonnerie est une société secrète; elle ne peut pas agir toujours ouvertement, sa principale force étant le mystère et l'irresponsabilité. Il lui a donc été nécessaire de s'entourer d'une foule d'auxiliaires, de sociétés, d'associations, de ligues, dirigées par des hommes sûrs dont la tâche consiste à répandre les idées maçonniques, à exécuter les mots d'ordre, en résumé à faire le travail maçonnique.

Les maçons ne le nient d'ailleurs pas.

Ainsi, au Convent du Grand Orient de France de 1930, le F. . Marcel Huard disait :

« Les fonds de propagande sont employés... sous forme de subventions à des œuvres maçonniques, voire à des œuvres profanes d'inspiration maçonnique.¹ »

Le F. . sénateur Brenier pense que...

« Les orateurs désignés par l'Ordre pour aller en public ne doivent pas uniquement le faire sous son égide et en son nom; en effet, vous savez qu'il y a des régions où toute propagande, placée sous le patronage de la Maçonnerie risque de manquer son but. Il y a, dans certaines contrées arriérées, encore soumises à l'influence des prêtres, des préventions contre la Maçonnerie². »

Heureusement le patronage de la Maçonnerie n'est plus une

1. Compte rendu du Convent du G. . O. . de France de 1930, p. 76.

2. *Ibid*, p. 86.

référence; mais le F. . Brenier a tort de prétendre que c'est dans les « contrées arriérées » que la maçonnerie manque son but. Les régions vraiment arriérées sont celles qui ne se rendent pas encore compte des mensonges de la secte, ce sont celles où la démagogie fait encore des dupes!

Aujourd'hui ce sont les élites qui combattent la maçonnerie et ses auxiliaires de gauche. L'anticléricalisme, le démocratismes faux, le pacifisme bêlant ne trouvent de partisans que là où la pensée du peuple reste anesthésiée par des longues années de propagande de mensonge, de promesses irréalisables et de basses flatteries.

Le F. . Brenier lui-même est contraint de constater que...

« Les intellectuels... se détournent de plus en plus de la Maçonnerie, de la République, du Socialisme; l'élite de la bourgeoisie, qui fut républicaine sous l'Empire, est maintenant conservatrice...¹ »

Néanmoins

« ...c'est dans cette action profane² même que nous avons à traduire en actes les principes qui nous guident; c'est par cette action profane qu'en définitive nous pouvons orienter l'organisation économique et politique de notre pays, suivant l'idéal que nous nous sommes proposé dans nos Congrès et dans nos Convent³. »

Pour exercer cette action « profane »...

« Les loges restent entièrement libres de créer, subventionner de leurs deniers personnels, diriger et alimenter toutes œuvres profanes qu'elles jugeront utiles pour la bonne propagande des idées maçonniques⁴. »

Le Convent du Grand Orient de 1931 adopte la conclusion suivante :

« Le Maçon doit s'efforcer d'acquérir dans les groupements profanes où il se trouve une autorité personnelle et s'imposer... Nous connaissons des sociétés où petit à petit on a suggéré aux profanes... Ces sociétés, quoique composées d'éléments réactionnaires, arrivent maintenant à faire de la Maçonnerie sans le savoir. Nous devons prendre une part active à toutes les manifestations auxquelles nous pouvons utilement nous mêler⁵. »

En effet la maçonnerie a réussi à créer bien des filiales, à s'imposer à bien des sociétés soi-disant non maçonniques, mais qui « font de la maçonnerie sans le savoir »!

La liste de ces filiales serait, hélas! bien longue! nous y trouverions les associations de Libre Pensée, les Sectes Théosophiques, Anthroposophiques, Science Chrétienne et la poussière des sociétés occultistes; en bonne place y verrait-on les organisations qui s'oc-

1. *Ibid*, p. 88.

2. C'est-à-dire non maçonnique.

3. *Ibid*, p. 142.

4. Projet de vœu du F. . Viillard au Convent de 1925, cité au Conv. . de 1931, p. 80.

5. Compte rendu du Conv. . du G. . O. . de France 1931, p. 108.

cupent de l'enseignement et de l'éducation, telles que la Ligue de l'Enseignement, la Y.M.C.A., certaines sociétés sportives, patronages laïques, etc.

N'oublions pas les associations pacifistes, antimilitaristes et autres; certains partis ou ligues politiques figureraient aussi sur cette même liste, mais nous n'hésiterions pas à inscrire à sa tête la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

III. — LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.

La Ligue des Droits de l'Homme fut fondée en 1898 et son premier objet fut la défense des « droits » du traître juif Dreyfus.

Toutes les forces de gauche, maçonniques, se portèrent au secours de cet homme néfaste; elles profitèrent de cette occasion exceptionnelle pour attaquer et insulter l'armée avec une haine farouche et provoquer le plus de discorde que possible.

La France entière était divisée en deux camps : les « dreyfusards » maçonniques et antipatriotes et les « antidreyfusards » pour lesquels les mots « Honneur et Patrie » n'avaient pas perdu leur sens.

Nous lisons dans *l'Histoire de la Ligue des Droits de l'Homme*, publiée par les soins de la Ligue même, la phrase suivante :

« La Ligue des Droits de l'Homme est directement issue de « l'affaire Dreyfus... Il y eut là un mouvement vraiment spontané, « enthousiaste, presque révolutionnaire¹. »

Le mot « presque » est certainement de trop, mais retenons cet aveu. En étudiant l'activité de cette organisation nous verrons qu'elle est bien révolutionnaire. Un de ses membres fondateurs, M. de Pressensé, a pu dire avec beaucoup de raison :

« Nous sommes des hommes qui avons mis notre vie au service de la Révolution². »

Les vies de ces messieurs n'ont pas encore été en danger, mais leur activité est certainement au service de la révolution, tout comme celle de leurs frères franc-maçons.

« M. Trarieux³ avait tout de suite dégagé de l'Affaire Dreyfus « le sens général, le sens philosophique⁴. »

Ce qui, à notre avis, signifie qu'ayant atteint le but qu'elle avait le premier proposé à son activité, la Ligue a voulu continuer son action néfaste, antipatriotique, révolutionnaire, sur une plus grande échelle.

La première réunion se tint le 16 mai 1898 à la salle des Sociétés Savantes, à Paris; un comité fut élu dont voici la liste :

Avrousart, Bezet, Bourdon, J. Clamagerau, sénateur, Delpech, sénateur, Duclam, Fontaine, Friedel, Géry, Guimaux, Yves Guyot,

1. Henri See, *Histoire de la Ligue des Droits de l'Homme*, édition 1927.

2. Le 18 mai 1907; voir *Revue Internationale des Sociétés Secrètes*, n° 6, 1931, p. 139.

3. Sénateur, premier président de la Ligue.

4. *Bulletin Officiel de la Ligue des Droits de l'Homme*, tome IV, p. 887.

L. Havet, D^r Héricaud, Isaac, sénateur, Lapique, Paul Meyer, L. Marillon, Théodor Natanson, P. Passy, de Pressensé, J. Psichari, Ranc, sénateur, D^r P. Reclus, Joseph Reinach, Ch. Seignobos, L. Trarieux, sénateur, et P. Viollet.

Et voici le but officiel de la Ligue, défini dans ses statuts :

« ARTICLE 1^{er}. — Il est constitué une association française destinée à défendre les principes de liberté, d'égalité et de justice énoncés dans les Déclarations des Droits de l'Homme de 1789 et de 1793.

« ART. 2. — Cette association prend le nom de Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Elle fait appel à tous les démocrates pour combattre l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance. »

Comme dans toute organisation d'inspiration maçonnique, les statuts officiels de la Ligue ne sont qu'un trompe-l'œil; ils dissimulent le vrai but dans un flot de phrases creuses et certains articles ne sont jamais appliqués.

Ainsi cette Ligue « française » est aujourd'hui internationale; des sections étrangères en font partie.

Se réclamant de la Déclaration des Droits de l'Homme, ce « morceau d'architecture » (pour parler le jargon maçonnique), élaboré par les frères-maçons américains Benjamin Franklin et Thomas Jefferson, la Ligue qui porte ce nom est en contradiction flagrante avec ses propres statuts.

Nous lisons, en effet, à l'article 2 de la Déclaration :

« Le but de toute association *politique* est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la *liberté*, la *propriété*, la *sûreté* et la *résistance à l'oppression*¹. »

Or, la Ligue des Droits de l'Homme s'est toujours défendu d'être une association politique; dans ses rangs nous trouvons une quantité de membres des partis socialistes, qui au su de tous, loin de « défendre les droits imprescriptibles à la propriété », se proposent d'abolir aussi radicalement que l'ont fait leurs frères bolchevistes; la Ligue milite pour la « sûreté de l'homme et du citoyen » en s'attaquant à l'armée et à la police.

Enfin, elle ne favorise guère le « droit naturel » de résistance à l'oppression, surtout quand les opprimés sont des ministres des religions chrétiennes, des simples croyants ou des victimes d'une révolution!

L'article 3 de la Déclaration spécifie que :

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. *Nul corps*, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Par la suite nous constaterons que la Ligue des Droits de l'Homme exerce une pression constante sur les « élus de la nation » et s'efforce d'imposer son autorité dans tous les domaines de la vie publique, nationale et même internationale. Ses plus chauds par-

1. C'est nous qui soulignons.

tisans même ne peuvent prétendre qu'elle soit une émanation de la nation souveraine!

D'après l'article 10 :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions *même religieuses*,
« pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public
« établi par la loi. »

Mais si la Ligue des Droits de l'Homme vole au secours de ceux que la loi frappe en raison de leurs opinions subversives communistes ou anarchistes, elle « inquiète » sérieusement et constamment ceux qui osent proclamer leurs « opinions religieuses ».

Enfin l'article 17 nous dit :

« La *propriété* étant *inviolable et sacrée*, nul ne peut en être
« privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement cons-
« tituée, l'exige évidemment et *sous la condition d'une juste et*
« *préalable indemnité.* »

La majorité des membres de la Ligue des Droits de l'Homme s'est glorifiée de la spoliation de l'Église en France, au Mexique, en Espagne. Les socialistes, membres de la Ligue, préconisent « l'étatisation » — terme voilé de spoliation également — des compagnies d'assurances, des mines, des chemins de fer, etc. Ils espèrent abolir complètement la propriété privée, suivant ainsi l'exemple de leurs frères et élèves, les bolchevistes de Moscou.

Ne nous arrêtons pas sur le désaccord flagrant existant entre l'activité de la Ligue des Droits de l'Homme et les clauses du texte de la Déclaration, votée le 23 juin 1793, dont se proclame également la Ligue. Ce texte est sensiblement pareil à celui de 1789; nous n'indiquerons que deux de ses articles.

« ART. 16. — Le droit de propriété est celui qui appartient à
« tout citoyen, de jouir, de disposer à son gré de ses biens, de ses
« revenus, du fruit de son travail et de son industrie. »

Les « grands ancêtres » ressuscités aujourd'hui seraient certainement du côté de l'opposition, s'ils avaient pu voir les projets financiers de la Chambre des députés actuelle, peuplée de franc-maçons et de membres de la Ligue des Droits de l'Homme!

Enfin :

« ART. 26. — Aucune portion du peuple ne peut exercer la
« puissance du peuple entier. »

La Ligue, portion infime du peuple, puisqu'elle ne représente que 180.000 citoyens, cherche, depuis sa fondation, à exercer cette puissance; elle tombe donc sous le coup de condamnation de cette charte même, dont elle se proclame.

Mais revenons à la constitution de la Ligue :

L'article 2 nous éclaire sur les vrais buts de l'organisation en faisant appel à « tous les démocrates ».

Celui qui a l'habitude d'interpréter les textes maçonniques ou maçonnisants sait que le mot « démocrate » veut dire socialiste, révolutionnaire, internationaliste, antimilitariste, anticlérical.

L'« intolérance » dans ces mêmes textes est un synonyme de

« religion »; « illégalité » et « arbitraire » signifient : mesures l'ordre et de conservation, antithèse de révolution et d'anarchie.

L'article 15 des statuts :

« Interdit aux sections de la Ligue des Droits de l'Homme de
« participer aux luttes électorales. »

Ceci nous fait penser à l'article 15 (lui aussi) de la Constitution de la Fédération du Grand Orient de France ainsi libellée :

« Les ateliers s'interdisent tous débats sur les actes de l'auto-
« rité civile et toute intervention maçonnique dans les luttes des
« partis politiques¹. »

Cet article n'est conservé dans les statuts de la Maçonnerie, comme dans ceux de la Ligue, que pour tromper les non-initiés. La préoccupation principale des deux organisations-sœurs est presque exclusivement la « lutte électorale » et la « lutte des partis politiques », nous le démontrerons par la suite, textes officiels à l'appui.

Dans certains tracts de propagande, lancés par la Ligue des Droits de l'Homme nous lisons :

« La Ligue s'appliquera par sa propagande à faire vivre dans
« les mœurs et à réaliser dans les lois les principes républicains
« de la Révolution. »

Ces principes sont suffisamment connus, les quelques textes cités suffisent, semble-t-il, pour présenter la vraie physionomie de la Ligue des Droits de l'Homme truchement de la Judéo-Maçonnerie.

Mais, dira-t-on, il n'est pas encore prouvé qu'entre la Ligue des Droits de l'Homme et la Maçonnerie existent des liens précis et indiscutables.

Certes, nous ne pouvons pas produire un texte prouvant explicitement que la Ligue est fondée par la Maçonnerie et forme une succursale de la secte; nous croyons même qu'il n'existe pas, et pour cause!

Par contre, nous possédons une quantité de preuves indirectes. Nous en reproduisons quelques-unes.

Il est certain que la plupart des dirigeants de la Ligue sont franc-maçons; la liste des membres de la Ligue en fait preuve. Or...

« Les loges devront s'appliquer à se mêler à la vie profane
« dans l'intérêt de la République. Elles associeront leur action à
« celle des autres groupements qui poursuivent le même but...
« Ligue des Droits de l'Homme, Sociétés de Libre Pensée... Comi-
« tés politiques où les frères, individuellement, iront militer dans
« les milieux qui les orientent le mieux vers l'idéal de leur choix.² »

Le but des deux organisations est identique, elles travaillent à la même tâche; voici pourquoi :

« Dans les groupements, auxquels ils appartiennent en dehors
« de la loge, les Franc-Maçons ont à jouer un rôle d'agents de
« liaison et doivent parvenir peu à peu à opérer des rapproche-

1. *Constitution et Règlements généraux du G. O. de France*, p. 12.

2. *Compte rendu du Convent du G. O. de France de 1923*, p. 300.

« ments en vue d'une action politique commune. Sous leur égide
« un cartel s'est formé qui se propose de compléter l'éducation du
« citoyen : ce cartel, c'est la Ligue des Droits de l'Homme.¹ »

Pour cela :

« Des réunions ouvertes pourraient être organisées d'accord
« avec les associations républicaines de la région telles que : sec-
« tions de la Ligue des Droits de l'Homme, Ligue de l'Enseigne-
« ment, et d'autres. Il semble bien que la Maçonnerie doive être
« le ciment qui les unira.² »

Et :

« La Ligue des Droits de l'Homme ayant convoqué tous les
« partis et groupements de gauche et d'extrême gauche en vue
« d'organiser pratiquement la défense des libertés publiques et de
« la liberté individuelle, la Grande Loge a donné son adhésion.³ »

La Ligue et les Loges marchent toujours la main dans la main
et nous ne sommes aucunement étonnés de constater, avec M. H. See,
que...

« En réalité jamais la Ligue ne trouvera auprès du gouverne-
« ment un accueil aussi favorable que pendant la période s'éten-
« dant de 1900 à 1905. Les ministères de défense républicaine et
« surtout le cabinet Combes étaient animés de sentiments réelle-
« ment démocratiques...⁴ »

...et maçonniques, ajouterons-nous. Depuis 1927, date à laquelle
ces lignes furent écrites, la secte a fait bien des progrès. Les minis-
tères d'aujourd'hui accueillent les doléances et remontrances de la
Ligue tout aussi favorablement que le faisait le « petit père
Combes ».

Pour résumer ce que nous avons écrit, rappelons les paroles de
l'abbé Desgranges, qui qualifie la Ligue des Droits de l'Homme de...

« Devanture avantageuse de la sinistre maison close qu'est la
« Maçonnerie. »

IV. — ORGANISATION ET ACTIVITÉ DE LA LIGUE.

Examinons maintenant l'organisation intérieure de la Ligue.

A la tête, un Comité Central qui dirige toute l'association. Les
2.418 sections locales se groupent en 94 Fédérations départemen-
tales et coloniales par lesquelles sont transmis les mots d'ordre du
Comité Central aux 180.077 adhérents⁵.

La même organisation existe dans différents pays et son unité
d'action est assurée par les Congrès nationaux et internationaux
de la Ligue. Ainsi le monde entier est enveloppé dans une vaste
toile d'araignée maçonnique; les sections représentent des centres
d'information ainsi que des cellules de propagande. Les mots

1. *Ibid*, p. 302.

2. *Bulletin Officiel*, septembre 1920, p. 39.

3. *Bulletin Officiel*, mars 1923, p. 60.

4. H. See, *Histoire de la Ligue des Droits de l'Homme*, p. 59.

5. Voir Cahiers de la *Ligue des Droits de l'Homme*, n° 24, septembre 1932.

d'ordre sont transmis et bien des « mouvements spontanés » et des manifestations de « l'opinion publique » ne sont dus qu'à la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, auxiliaire fidèle et agissante de la Judéo-Maçonnerie mondiale.

Le champ d'action de la Ligue des Droits de l'Homme est infiniment vaste, aussi vaste que ses prétentions!

Elle intervient à tous propos, dans toutes les manifestations de la vie publique, tant nationale qu'internationale; c'est la Ligue « touche à tout ».

Voici une statistique officielle, tirée de l'organe de la Ligue, *Les Cahiers des Droits de l'Homme*¹ :

Le service juridique de la Ligue a reçu, du 1^{er} avril 1931 au 1^{er} avril 1932, 19.406 lettres dont 10.361 concernant des affaires nouvelles.

1.093 étrangers ont été reçus dans les bureaux de la Ligue — principalement pour affaires concernant le refoulement d'étrangers indésirables et la naturalisation².

46 affaires ont fait l'objet de questions écrites au *Journal Officiel* de la part de députés, membres de la Ligue.

Les interventions de la Ligue auprès des pouvoirs publics se chiffrent à 1.098 pour l'année 1931. (Une moyenne de trois par jour!) En voici la répartition :

	1929	1930	1931
Affaires étrangères.....	46	31	23
Colonies	41	45	47
Finances	71	76	55
Guerre	126	106	81
Instruction publique...	47	61	38
Intérieur	183	231	328
Justice	154	144	113
Pensions	221	159	101
Présidence du Conseil.	10	10	3
Travaux publics.....	37	25	12
Divers (?).....	263	245	297
Total.....	1.200	1.135	1.098

Ajoutons-y les interventions individuelles des nombreux députés et sénateurs, membres de la Ligue, interventions inspirées ou provoquées par elle, et nous aurons un tableau de l'activité débordante et fiévreuse de cette société, de la pression constante qu'elle exerce sur les représentants de pouvoirs publics.

De quel droit? Et à quel titre?

1. N° 11 du 30 avril-10 mai 1932, p. 243.

2. Cette association prend le nom de Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen. Voir article 2 de sa constitution.

En laissant de côté toute considération d'ordre moral ou politique nous sommes obligés de répondre que la Ligue ne peut justifier son action par aucun droit; la loi ne fait aucune différence entre elle et la fameuse société des chasseurs de casquettes, immortalisée par A. Daudet! Elle est une association privée, elle n'est même pas reconnue d'utilité publique et, à ce titre, n'a aucun droit de se substituer aux organisations établies par la Constitution de l'Etat.

Néanmoins un des membres de la Ligue, M. Corcos, n'hésite pas à la qualifier de

« Gardienne des lois existantes et inspiratrice de textes nouveaux¹. »

Au Congrès de 1927 un des orateurs intervient en faveur des communistes et anarchistes italiens expulsés de leur patrie et, sans provoquer aucune protestation de la part des assistants, prétend :

« ...c'est vous, aujourd'hui, en l'absence du Parlement, qui exercez le contrôle sur les pouvoirs publics². »

Enfin M. Victor Basch, avec la modestie habituelle aux gens de sa race, proclame que :

« La Ligue.. (est la).. conscience de la Démocratie.. »
et que :

« Nous sommes les juges du monde entier³. »

En vertu de quelle loi la Ligue tient-elle ces pouvoirs extraordinaires? Qui a pu les lui octroyer? Le vote de ses 180.000 adhérents? Ou bien des loges maçonniques qui, derrière les coulisses, dirigent la Ligue?

Dans un Etat moderne ce sont les institutions et les lois qui défendent les droits des citoyens mais non des sociétés privées, sans aucun mandat.

Les Chambres élaborent les lois et les modifient si ces lois ne répondent plus aux nécessités du moment; le pouvoir exécutif veille à la stricte application de la législation, lui-même surveillé par le Parlement qui a le droit d'interpeller le gouvernement, et enfin (en France) par le Conseil d'Etat, organe spécial et supérieur, chargé de cette surveillance.

Aucune place n'est réservée dans la Constitution ni à la Ligue des Droits de l'Homme, ni à la Franc-Maçonnerie, ni à aucune autre association privée de citoyens.

La Déclaration des Droits de l'Homme elle-même est très catégorique sur ce point. L'article 3 dit :

« Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'émane expressément de la nation. »

Et la même Déclaration, dans son texte de 1793, indique :

1. Cahiers..., n° 17 (1932), p. 399.

2. » n° 2 (1928), p. 56.

3. Voir Cahiers de l'ordre n° 11 (1928), p. 792.

« Art. 26. — Aucune portion du peuple ne peut exercer la
« puissance du peuple entier.

« Art 27. — Que tout individu qui usurperait la souverai-
« neté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres »

Nous ne demandons pas la mise à mort de MM. Basch, Kahn
et autres Bloch, dirigeants de la Ligue; nous leur demandons seu-
lement en vertu de quelle loi, ou décret, ils « exercent une auto-
rité » n'émanant pas de la nation, et pourquoi ils « usurpent la
souveraineté » — en l'espèce le droit de surveillance suprême —
qu'ils ne détiennent pas du suffrage du « peuple souverain ».

Les textes des interventions de la Ligue nous autorisent à por-
ter contre elle ces accusations.

Elle « attire l'attention » des ministres, réclame des sanctions
à l'égard de ceux qui ont le malheur de lui déplaire, exige des
réponses et va jusqu'à usurper l'autorité du ministre¹.

« Il nous apparaît donc indispensable, lisons-nous, de rappeler
« les fonctionnaires placés sous votre autorité au respect des con-
« venances administratives...² »

Les prétentions de la Ligue sont aussi vastes que son champ
d'action. En voici un autre exemple :

Un rapport du consul de France à Changhaï³ adressé au Ministre
des Affaires étrangères est volé ou détourné par un journaliste qui
l'envoie à la Ligue des Droits de l'Homme à Paris. Le Procureur
de la République ordonne des recherches dans les bureaux de la
Ligue, laquelle, dans son organe officiel, écrit à ce sujet :

« Nous ne protestons pas moins contre une pareille mesure
« qui porte une grave atteinte aux droits de la défense (défense
« du journaliste, assumée par la Ligue). Comme le cabinet de
« l'avocat, les bureaux de la Ligue doivent être à l'abri de toute
« perquisition.⁴ »

Evidemment, si les membres de la Ligue sont « les juges du
monde entier » (Basch *dixit*), cette protestation est pleinement
justifiée!

Conformément à ses statuts la Ligue doit mener une propa-
gande très active.

L'article 13 précise que :

« Les sections organisent l'action locale d'après les principes
« de la Déclaration des Droits de l'Homme.. Elles émettent les
« vœux et prennent les résolutions qui leur semblent utiles pour
« répandre les idées démocratique de justice et de liberté. Elles
« préparent pour cet objet des conférences et des réunions pu-
« bliques ou privées. Des conférenciers sont mis à leur disposition
« par les soins de la Fédération à laquelle elles appartiennent, ou
« par le Comité Central. »

Article 22 :

1. Lettre au Ministre des Finances du 13 juillet 1932.

2. Cahiers des *Droits de l'Homme*, n° 18 (1932), p. 425.

3. N° 43, du 14 août 1931.

4. Cahiers..., n° 22 (1932), p. 521.

« Les Fédérations... organisent la propagande démocratique. »

Nous savons, hélas! ce que veut dire en jargon maçonnique la « propagande démocratique »; le démocratism est identifié au socialisme, à l'anticléricisme, à l'internationalisme, à l'antimilitarisme!

Toute l'activité des succursales de la Franc-Maçonnerie en fait foi.

La propagande de la Ligue se poursuit par tous les moyens : conférences publiques et privées, tracts, brochures, articles de presse, cinéma, T.S.F. — tout est bon pour répandre les idées maçonniques. Les mots d'ordres sont donnés par les franc-maçons qui mènent la Ligue, pour saper les bases mêmes de l'Etat et de la civilisation chrétienne.

Des conférenciers maçons ou maçonnisans parcourent le pays en y semant les germes de discorde et de révolution; ils se faufilent dans tous les milieux, s'infiltrant dans toutes les organisations. Des brochures et des tracts plus ou moins subversifs sont répandus par centaines de milliers d'exemplaires.

La presse dite de gauche prête une large hospitalité aux articles inspirés par la Ligue. Nombre de dirigeants de cette organisation collaborent aux journaux de gauche comme *le Quotidien*, *le Populaire*, *l'Ere nouvelle*, *l'Œuvre*, *Paris-Soir*, *la Lumière* et autres.

Le F. Marc Rucard, président de la Fédération de l'Aisne, avoue au Congrès de la Ligue en 1923 :

« Nous sommes des amis du *Quotidien*, aussi bien que de *l'Ere nouvelle*, du *Populaire* et même de *l'Humanité*¹. »

Le mot « même » est certainement de trop; la Ligue soutient toujours et partout le mouvement communiste et si, parfois, elle proteste, bien mollement d'ailleurs, contre les crimes du gouvernement des Soviets, ce n'est que pour tranquilliser les bons bourgeois, membres de la Ligue.

Son organe officiel s'intitule *Les Cahiers des Droits de l'Homme* et paraît trois fois par mois. En 1930, cette revue déclarait compter 18.540 abonnés². Nous y trouvons des comptes rendus très détaillés de l'activité du Comité Central, des Fédérations et des Sections; la lecture de cette collection nous paraît fort édifiante, puisqu'elle prouve de façon très nette l'inspiration maçonnique et qu'elle dévoile les véritables buts de l'association, buts nettement révolutionnaires.

V. — LA LIGUE ET L'ÉGLISE.

Comme toute organisation maçonnique, la Ligue des Droits de l'Homme est nettement « anticléricale » ou plutôt antichrétienne.

Nous lisons dans les *Cahiers* :

« L'ennemie des Droits de l'Homme, c'est l'Eglise romaine.

1. Cité par Labrousse-Mollière, *La Ligue des Droits de l'Homme*, p. 14.

2. *Ibid.*

« L'ennemie de la tolérance, c'est l'Eglise romaine.
« L'ennemie de la liberté de conscience, c'est l'Eglise romaine.
« L'Eglise, par la voix infallible de son chef, se déclare contre
« la liberté, se fait championne de l'intolérance...
« Ainsi la question entre eux et nous se trouve clairement
« posée¹. »

Un certain Boutarel déclarait au Congrès de la Ligue en 1921 :
« Comment faire disparaître cette lèpre (l'idée religieuse) qui
« couvre nos cerveaux? Ce n'est pas avec des lois, il ne faut pas
« légiférer contre la religion; ce qu'il faut, c'est changer l'esprit
« du peuple, dresser quelque chose à côté de la religion qui fasse
« qu'elle tombe un jour comme un arbre mort². »

Une lutte à mort est engagée contre la religion; tous les moyens
sont bons, tous sont admis, et ceci en violation flagrante de la
« charte » même de la Ligue.

L'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme nous dit
en effet :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses,
« pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public,
« établi par la loi³. »

N'oublions pas que le projet de loi sur la séparation de l'Eglise
et de l'Etat (1903) fut élaboré par le président de la Ligue des
Droits de l'Homme, M. de Pressensé⁴, et que la Ligue a été un des
instigateurs de la spoliation des églises et congrégations!

Voici un exemple de la « tolérance » de la Ligue. En février
1925 une affiche fut placardée à Marseille; elle porte les signa-
tures de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Fédération de la
Libre Pensée, du Parti socialiste, de la C.G.T. et autres, il ne
manque que celle des loges maçonniques.

Nous y lisons :

« L'Eglise catholique se prétend persécutée...
« L'Eglise a-t-elle qualité pour se réclamer de la Liberté? Non.
« L'Eglise est-elle opprimée par la législation républicaine?
« Nullement...

« Que veut donc l'Eglise? Ne pas se soumettre à des lois qui
« limitent son empire et l'atteignent dans son prestige et son or-
« gueil. Ne pas se contenter de ses institutions de bienfaisance ou
« d'enseignement, mais envahir à nouveau celles de l'Etat et y
« réinstaller avec son personnel ecclésiastique, tous ses moyens de
« pression sur les consciences.

« Nous ne le tolérerons pas. »

En fait de « pression sur les consciences » les sections de la
Ligue doivent s'y entendre! Celle de Saint-Nazaire envoyait un

1. N° 29 de l'année 1929 cité par Labrousse-Mollière, op. cit.

2. Op. cit., p. 54.

3. Texte de 1789.

4. Voir R. I. S. S., n° 17 (1931), p. 413.

questionnaire, concernant les écoles libres, dont certains points ne peuvent servir qu'à une « pression »; le journal *la Liberté*¹ n'a pas hésité à intituler son article, concernant ce questionnaire : « La résurrection des fiches par la Ligue des Droits de l'Homme ».

En voici des extraits :

« ...2° Y a-t-il une propagande active menée contre l'école « laïque? Comment s'exerce-t-elle? Signaler et joindre si possible « les textes d'articles de journaux, de *bulletins paroissiaux*, d'affiches, signaler les propos tenus en chaire;

« 3° Les fonctionnaires envoient-ils leurs enfants à l'école « laïque? Si possible donner les noms et emplois de ceux qui les envoient à l'école libre.

« Y a-t-il des actes de pression en faveur de l'école libre... traitements humiliants au catéchisme pour les enfants de l'école « laïque, ou refus d'absolution, de communion à leurs parents? »

Certains « bien pensants », maçonnisans sans le savoir, affirment que la défense de la laïcité n'est pas de la propagande anti-religieuse; nous citons ce genre de propos pour les avoir entendus, mais les gens avertis n'ignorent pas que « laïcisme » n'est qu'un synonyme d' « athéisme ».

En feuilletant la collection des *Cahiers des Droits de l'Homme* nous constatons que les attaques contre la religion se font de plus en plus rares. L'anticléricisme est évidemment passé de mode.

Déjà au Convent du Grand Orient de France de 1930, le frère Marcel Huart constatait avec mélancolie :

« Aujourd'hui, il semble qu'un esprit nouveau soit à la veille « d'orienter notre démocratie vers ses destinées de demain. Plus « d'anticléricisme, plus de lutte contre la réaction du trône et « de l'autel, tel est le mot d'ordre que l'on crie bien haut dans certains milieux politiques, voire les plus avancés! Ce n'est pas « son une vive et douloureuse surprise que, tout récemment encore, « dans certaines manifestations de partis que l'on pouvait croire « fidèles encore aux vieilles traditions républicaines, nous avons lu « et entendu des déclarations attestant que les temps de combat « contre l'Eglise étaient périmés...² »

Cet « esprit nouveau » se manifeste dans les milieux de la Ligue des Droits de l'Homme; faut-il en conclure que la lutte contre la religion est abandonnée? Hélas! non. Mais les méthodes sont changées.

Les infiltrations maçonniques ou maçonnisantes ont pénétré bien avant dans les milieux catholiques, l'esprit de « modernisme » y a fait des ravages inquiétants et certains « rouges chrétiens » y font plus de mal que toutes les campagnes venimeuses des loges et de leurs filiales. Le cri d'alarme du général de Castelnau l'attriste.

Nous ne pouvons passer sous silence ce fait bien curieux : la Ligue des Droits de l'Homme a vivement applaudi à la spoliation des biens de l'Eglise en France et, malgré cela, son Comité Central

1. Du 15 mars 1931.

2. Compte rendu du Convent, p. 78.

se pose en défenseur des biens religieux... en Tunisie. Il s'agit, il est vrai, de biens religieux musulmans et non chrétiens!

La Section de Tunis signale au Comité qu'une propriété « habou », c'est-à-dire bien religieux inaliénable, a été cédée à un particulier; cette information est suffisante pour que le Comité proteste auprès du Ministère des Affaires étrangères contre cette « atteinte aux Droits de l'Homme », qui de suite ordonne une enquête.

Si le Comité avait procédé lui-même à cette enquête au lieu d'intervenir en se basant sur la seule dénonciation de sa section tunisienne, il aurait appris que le terrain en question avait été échangé contre des immeubles, avec assentiment de la direction des « Habou » qui y gagna quelques milliers de francs¹.

Mais ceci n'intéresse guère la Ligue; l'essentiel est de « défendre les Droits de l'Homme » même si ces droits ne sont nullement lésés. Coûte que coûte il faut passer pour des champions de la loi et de la justice!

La réclame est une belle chose!

VI. — LA LIGUE, L'ARMÉE ET LES COLONIES.

Si la lutte ouverte contre l'Eglise paraît momentanément arrêtée, la campagne contre l'armée est aussi violente, aussi passionnée qu'au temps de l'affaire Dreyfus.

La vue seule d'un détachement militaire a le don d'exaspérer les « pacifistes » de la Ligue; aussi la Section de Saint-Gaudens...

« Demande la suppression de toutes les manifestations intempestives de la force armée, notamment dans les cérémonies officielles.² »

Presque toutes les sections insistent pour...

« ...qu'une réduction des crédits du budget de la Guerre et de ceux ayant, en réalité, la même destination soit entreprise avant toute autre diminution.³ »

La section de Limours

« demande que des économies sérieuses soient réalisées sur le budget de la Guerre, de la Marine de guerre et de l'Air.⁴ »

Verzy « demande la suppression des périodes de réserve.⁵ »

Les textes ci-dessus sont tirés d'une seule colonne des *Cahiers des Droits de l'Homme*; chaque numéro en contient autant!

Le Congrès de la Ligue de 1931 réclame :

« L'exclusion, en tout ordre d'enseignement (public, privé ou subventionné), des tendances militaristes, *nationalistes* ou impérialistes;

1. Cahiers, n° 12 (1932), p. 282.

2. Cahiers, n° 1 (1933), p. 21.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

« L'interdiction de la fabrication et de la vente des jouets bel-
« liqueux (*sic!*) ;

« Le boycottage des livres scolaires imprégnés d'esprit *natio-
« naliste* ou belliqueux.¹ »

Ceux pour qui le drapeau, la Patrie ne représentent rien sont l'objet d'une attention spéciale de la part de la Ligue.

Ainsi le Comité Central « appelle d'une façon toute particulière » l'attention du ministre de la Guerre sur le cas de Poiret et Pleu, habitants de Longuyon, qui, pour ne pas s'être découverts devant le drapeau, ont été quelque peu molestés par un lieutenant.

La lettre du Comité, datée du 12 janvier 1933, se termine ainsi :

« Nous vous serions reconnaissants de prendre les mesures
« propres à éviter le retour de faits semblables. »

Parmi les enfants chéris de la Ligue, les objecteurs de conscience tiennent une bonne place.

« La position de la Ligue sur le principe de l'objection de con-
« science », lisons-nous dans son organe officiel, « a été déterminée
« à plusieurs reprises et notamment au Congrès de Rennes en
« 1929. »

« Considérant qu'une propagande en faveur de l'objection de
« conscience dans un pays plus sensible et plus généreux risque
« de le livrer sans défense aux appétits et à l'agression des pays
« moins évolués ;

« Considérant que la forme de l'objection de conscience con-
« sistant pour une nation à ouvrir ses frontières à l'étranger plutôt
« que de recourir à la guerre, favoriserait les entreprises impéria-
« listes ;

« Considérant qu'elle ne saurait être en aucun cas un mode
« d'organisation de la paix ;

« Le Congrès ne croit pas pouvoir s'associer à la doctrine et à
« l'action des objecteurs.

« Cette déclaration reste, jusqu'à nouvelle décision, la loi de
« la Ligue.³ »

Mais toute loi, tout principe posé, toute déclarations ne sont, en maçonnerie, qu'une trompe-l'œil ; ayant proclamé sa loi, la Ligue a pris :

« L'engagement spontané d'intervenir, dans les cas particuliers,
« en faveur des objecteurs de conscience, frappés de condamna-
« tions, chaque fois qu'il nous est apparu que leur refus de sou-
« mission était inspiré par de hautes raisons de conscience.

« D'autre part, dans un esprit naturel de libéralisme, nous
« avons ouvert largement les *Cahiers* aux partisans de l'objection
« de conscience.⁴ »

Ce libéralisme s'appelle, à notre avis, de la propagande !

M. André Philip, membre du Comité Central, profite de cette

1. *Ibid*, p. 6.

2. Voir *Cahiers...* 1929, p. 226.

3. *Cahiers...*, n° 3 (1933), p. 59.

4. *Ibid*.

hospitalité; dans un article intitulé : « L'objection de conscience et le service civil¹ », négligeant la décision du Congrès, il se pose nettement en partisan de cette rébellion caractérisée.

« Nous ne voulons pas, écrit-il, pour l'instant, nous prononcer pour ou contre le bien fondé de l'attitude de l'objecteur de conscience. Nous constatons simplement que cette attitude n'a rien d'une manifestation anarchique individuelle, qu'elle se rallie au contraire à une longue tradition, tant au sein du Christianisme évangélique qu'en dehors de tout système religieux ou philosophique particulier. Si donc la liberté de conscience n'est pas un vain mot, l'attitude de l'objecteur doit être respectée...

« Le respect de l'objection de conscience ne mettra-t-il pas en danger l'existence même de l'Etat? »

C'est, d'après M. Philip, l'Etat qui doit être sacrifié, puisque :

« Affirmer que l'intérêt de l'Etat constitue la valeur suprême à laquelle tout le reste doit se plier, c'est en effet nier entièrement tous les principes de la laïcité et de la liberté de conscience. »

Donc, périsse l'Etat, périsse la Patrie, mais vive la laïcité!

Le citoyen Philip ne se borne pas à la défense de ceux qui, tout en réclamant leurs droits, ne veulent pas connaître leurs devoirs; il se moque de ses lecteurs avec une désinvolture vraiment magnifique.

« D'ailleurs, poursuit-il, il ne semble pas que cet antagonisme soit aussi fondamental qu'il le paraît au premier abord. C'est l'intérêt de l'Etat de compter dans son sein le plus possible de citoyens fidèles à la foi de leur conscience individuelle? Car, s'ils entrent exceptionnellement en conflit avec telle ou telle loi particulière, ils constituent le véritable et seul soutien d'une organisation sociale démocratique. »

Que faut-il conclure logiquement?

Que « l'organisation sociale démocratique » prime tout, même les intérêts vitaux de l'Etat national; l'Etat, il est vrai, n'ayant plus d'armée, devra subir le joug de l'invasion étrangère, mais que peuvent être l'Etat, la nation, la patrie comparée à la démocratie maçonnique sacro-sainte!

L'invasion étrangère? Pour les pacifistes de la Ligue des Droits de l'Homme, tels que le citoyen Challaye, membre du Comité Central :

« L'occupation étrangère, elle-même serait un mal moindre que la guerre.² »

Tels sont les propos des membres dirigeants de la Ligue Française des Droits de l'Homme!

Félicien Challaye, professeur de philosophie au lycée Condorcet, n'est pas un novice; ce n'est pas la première fois qu'il manifeste ses sentiments antifrançais.

1. *Ibid.*, p. 59 et 60.

2. Cahiers, n° 31 (1931), p. 740.

Nous lisons dans *l'Ami du Peuple*¹ :

« Il y a quelques jours, on lisait dans *le Temps* : « Le dimanche 13 mai, M. F. Challaye... délégué à Foix (Ariège) par le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, faisait dans cette ville, au cours d'une réunion publique, un violent procès de la colonisation française. Applaudi, alors qu'il demandait l'évacuation immédiate des colonies, par les élèves annamites du lycée de Foix, qu'il est vraiment surprenant de rencontrer dans ces manifestations où la France, leur bienfaitrice, est odieusement calomniée... »

Deux jours avant, *la Liberté*² publiait une lettre ouverte à M. Marraud, alors ministre de l'Instruction publique, ainsi conçue :

« Hier, à un meeting tenu à Paris sous le patronage de la Ligue des Droits de l'Homme³ à propos de l'agitation révolutionnaire qui ensanglante l'Indochine française⁴, M. Félicien Challaye, professeur de philosophie au lycée Condorcet, a tenu les propos suivants :

« En Indochine le régime infâme de dictature capitaliste politique et financière étouffe les aspirations du peuple indochinois...

« En Indochine, il y a encore la traite des jaunes (?). Le peuple indochinois est tenu dans un état de servage... Certains organisent un abominable traquenard en demandant une page d'écriture à tous les étudiants annamites, pour avoir un spécimen de leur calligraphie (*sic!*).

« Nous voulons en Indochine la liberté de la presse, la liberté de l'opinion, la liberté de toutes les opinions.

« C'est pourquoi nous formons un comité de défense des premiers politiques. Cette dictature infâme exaspère le peuple annamite, d'où révolte. Et les cours criminelles ne pourront rien contre la volonté de libération du peuple annamite.

« La conclusion de la Ligue des Droits de l'Homme est la suivante : Justice égale pour tous. Mais ma conclusion à moi, Félicien Challaye est la suivante : je voudrais que la Ligue posât la question de la colonisation. Je demande l'émancipation de toutes les colonies et leur liberté absolue. Le régime de colonisation est infâme. Il est contraire aux droits individuels et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... »

Le professeur bolcheviste fut-il désavoué par le Comité de la Ligue? Bien au contraire; il le prit sous sa protection.

Le 31 mai, *l'Ami du Peuple* publiait un communiqué à la presse, émanant du Comité Central. En voici un extrait :

« Considérant que M. F. Challaye a parlé à Foix en sa qualité de membre du Comité Central de la Ligue et non en celle de professeur au lycée Condorcet, qualité qui, d'ailleurs, ne figurait pas sur l'affiche;

1. Du 30 mai 1930.

2. Du 28 mai 1930.

3. A la Salle des Sociétés Savantes.

4. Massacres de Yen Bay.

« Considérant que M. F. Challaye a poussé le souci de loyauté
« scrupuleuse jusqu'au point, non seulement de ne pas se pré-
« valoir de sa qualité de fonctionnaire mais encore de distinguer
« nettement entre la doctrine qui est celle de la majorité de la
« Ligue et ses conceptions personnelles;

« Considérant au surplus que la Ligue a toujours proclamé
« qu'un fonctionnaire avait le droit absolu d'exprimer en dehors
« de ses fonctions telles opinions religieuses, philosophiques, poli-
« tiques ou sociales qu'il estime conformes à la vérité..., etc. »

L'activité de la Ligue et son esprit ne pouvaient être inconnus
du gouvernement; que fit le ministre de l'Instruction Publique?
Il envoya une circulaire dans laquelle nous lisons :

« Les membres de l'enseignement primaire et secondaire qui
« en feront la demande pourront être autorisés sous la réserve que
« leur service soit assuré, à s'absenter le 6 et 7 juin prochain pour
« assister au Congrès de la Ligue de l'Enseignement qui se tien-
« dra cette année à Clermont-Ferrand.

« Ils seront autorisés de même à s'absenter les 7, 8 et 9 juin
« pour assister au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à
« Biarritz¹. »

Puisque nous sommes au chapitre des interventions « colonia-
« les » de la Ligue, citons-en encore quelques-unes au hasard.

Le 20 juillet 1932, par lettre au Ministre de la Justice, le Comité
de la Ligue intervient en faveur du jeune annamite Phani Dinh
Truy, actuellement détenu à Hanoï, sous le n° 3515. Ce charmant
enfant de quatorze ans, élève d'une école au Tonkin, fut condamné
« pour délit politique à deux ans de prison. La Commission Cri-
« minelle d'Hanoï éleva cette peine en celle de cinq années de
« détention correctionnelle »².

Suit un aveu du Comité qui ne manque pas de saveur :

« Il nous est particulièrement difficile d'obtenir des rensei-
« gnements sur le fond de l'affaire. »

Et néanmoins,

« Nous ne pouvons pas croire que l'activité politique d'un éco-
« lier de quatorze ans soit bien dangereuse et il nous paraît qu'une
« détention d'une durée de *deux mois* est une peine suffisamment
« sévère pour réprimer cette activité, *si toutefois, ce que nous ne*
« *savons pas elle était répréhensible.*

« Nous vous serions très reconnaissants, monsieur le Ministre,
« de bien vouloir prescrire l'examen du dossier et nous espérons
« que les résultats de cet examen vous permettront de faire béné-
« ficier cet enfant de la remise du restant de sa peine. »

Autre exemple :

Le Comité Central proteste auprès du Ministre de l'Intérieur
contre l'expulsion de certains membres du Comité de l'Association
des étudiants syriens,

1. *Ami du Peuple* du 8 juin 1930.

2. *Cahiers*, n° 19 (1932), p. 454.

« Nous savons », lisons-nous dans la lettre du 19 avril 1932, « qu'ils ont porté de libres appréciations (*sic!*) sur la façon dont « la France administre ses territoires sous mandat, que, dans leurs « réunions, ils ont protesté à tort ou à raison, contre certains actes « du Haut-Commissariat, qu'ils ont signalé à des parlementaires « ou à la presse des faits où ils ont cru voir des abus, mais nous « ne pensons pas qu'on puisse leur faire grief d'une pareille acti- « vité. Ils n'ont mené aucune agitation, ils n'ont pas troublé l'ordre « public, et *n'ont manqué en rien* à la discrétion que leur imposait, « en territoire français, leur qualité d'étrangers. »

Que faut-il donc imaginer pour que la Ligue puisse constater « un manque de discrétion »? Faire sauter la Tour Eiffel? Assassiner le Chef d'Etat? Mais non! Nous aurons l'occasion de rappeler l'affaire Gorgouloff; là encore la Ligue va intervenir en fauteur de l'assassin bolcheviste!

Mais revenons aux colonies :

« M. Henri Guernut, député, rappelle à M. le Ministre des Co- « lonies que la Ligue des Droits de l'Homme lui a signalé à plu- « sieurs reprises le malaise qui règne à Madagascar, par suite de « l'application du décret du 4 décembre 1930, ajoutant... des dis- « positions contraires au libre exercice de la liberté des indigènes « et notamment de la liberté de la presse. »

En effet, l'article 3 punit

« ...les personnes coupables de manœuvres ou actes de nature à « compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles « politiques graves, à provoquer la haine du gouvernement fran- « çais, à enfreindre les lois du pays...

« Il lui demande si, dans l'intérêt même du prestige national, « il envisage l'abrogation, dans un avenir proche, de ce décret « d'exception¹. »

Nous saurons désormais que « le libre exercice de la liberté » consiste à : 1° compromettre la sécurité publique; 2° occasionner des troubles politiques; 3° à provoquer la haine du gouvernement français; 4° à enfreindre les lois du pays.

Nous sommes obligés de constater que la Ligue des Droits de l'Homme use et abuse largement de ce « droit au libre exercice de sa liberté ».

LA LIGUE ET LA REVOLUTION

Les révolutionnaires coloniaux ne sont pas les seuls à bénéficier de la protection de la Ligue; ceux de la métropole, ainsi que ceux de l'étranger sont également sous sa protection.

Ainsi, le 16 septembre 1932, la Ligue s'associe à une protesta-

1. Cahiers..., n° 33 (1932), p. 773.

tion du journal *Humanité*, adressée au Préfet de Police, au sujet de l'interdiction de la vente d'une revue : *Le Communiste*.

« Une telle violation *hypocrite* de la liberté de la presse », écrit le Comité Central, « apparaît fort dangereuse et pour des raisons de principe et du fait qu'elle place les tenants du droit « dans une situation difficile à l'égard des communistes (?)¹. »

La Préfecture de Police répond que...

« Cette mesure a consisté uniquement dans l'interdiction... du « n° 2 (du *Communiste*) conformément à l'article 8 de l'arrêté du « Préfet de la Seine du 13 mars 1923, interdisant... la vente dans « les kiosques des publications contraires aux bonnes mœurs ou « à l'ordre public. »

Néanmoins, nous lisons le 30 janvier 1933 :

« Les faits sont évidemment moins graves qu'il n'avait paru. « Nous n'en protestons pas moins comme nous l'avons fait maintes « fois, contre l'atteinte à la liberté d'opinion que constitue l'arrêté « du Préfet². »

Dans sa séance du 17 mars 1932, le bureau de la Ligue décide de protester contre les poursuites intentées à un certain Louis Aragon, auteur du poème *Front Rouge*.

M. Victor Basch :

« Proteste, par principe, contre les poursuites dont sont l'objet « des œuvres littéraires. Sans doute, il reconnaît que *l'excès de* « *lyrisme surréaliste* a entraîné le poète à écrire *des phrases regret-* « *tables*, mais de telles poursuites sont inadmissibles...

« M. Emile Kahn est du même avis. Quelques réserves qu'on « puisse faire sur la valeur de l'œuvre poursuivie (*n'a-t-on pas pris* « *au sérieux un poème écrit par plaisanterie*), la Ligue doit pro- « tester³... »

M. Emile Kahn exagère! Les provocations de la presse communiste à la désobéissance des militaires, ses appels à l'émeute, à la guerre civile, son œuvre au profit de la soviétisation du monde entier sont peut-être également des plaisanteries qu'il est inutile de prendre au sérieux?

Quant à nous, nous trouvons la plaisanterie de M. Kahn de fort mauvais goût!

Nombreuses sont les interventions de la Ligue au profit d'étrangers indésirables, expulsés de France pour des causes d'ordre politique.

Ainsi :

« M. Ferrari, italien, est arrêté pendant une manifestation com- « muniste. Après intervention de la Ligue, il reste en France.⁴ »

Nous trouvons également dans l'organe officiel de la Ligue une

1. *Cahiers*, 1932, p. 573.

2. *Cahiers*, n° 3 (1933), p. 70.

3. *Cahiers*, n° 12 (1932), p. 278.

4. *Cahiers*, n° 22 (1932), p. 523.

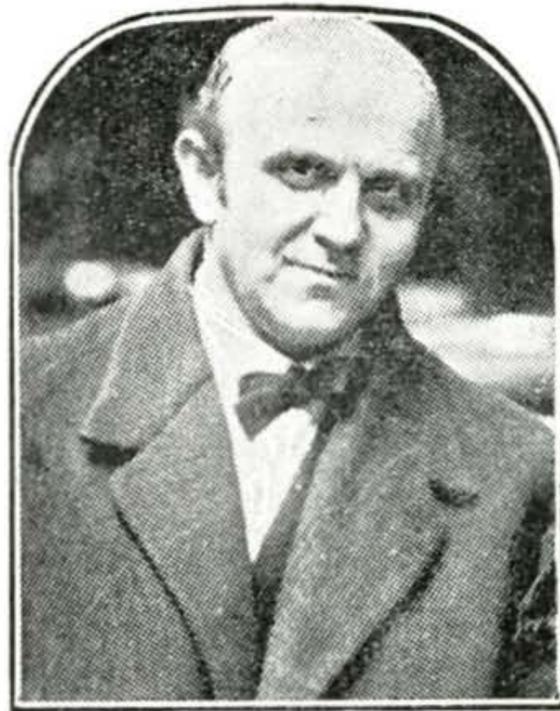
Les dirigeants de la Ligue



Juif VICTOR BASCH, Président de la L. D. H.



F. HENRI GUERNUT, vice-président.



S. Grumbach

Le Juif SALOMON GRUMBACH.

LIGUE NATIONALE FRANÇAISE
CONTRE LE PÉRIL VÉNÉRIEN

INSTITUT ALFRED FOURNIER
25, BOUL. SAINT-JACQUES
PARIS (XIV)

TELEPHONE - GLACIÈRE 06 81

Paris, le 15 fév. 1933



Mon cher Dr. Sigard de Plauzoles
Je vous prie de m'excuser
de ne vous avoir écrit plus
longtemps. Je suis
travailleux et j'ai
peu de temps à consacrer
à la correspondance.
Je vous prie de croire
à ma haute estime et
à ma haute reconnaissance.
Très respectueusement,
Dr. Sigard de Plauzoles

Le T. C. F. SIGARD DE PLAUZOLES.



lettre au Ministre de l'Intérieur, datée du 16 février 1932, fort curieuse.

M. Perret, de nationalité suisse, fut arrêté sur le pont de la Concorde :

« Son crime? Manifestation présumée, bien qu'il fut seul et qu'il n'y eut pas le moindre symptôme de manifestation! »

Ceci, évidemment, est grave!

Au poste de police « on saisit différents papiers dont il était porteur, coupures de journaux, cartes de sociétés auxquelles il appartient ».

L'arrestation fut maintenue. Nous pouvons donc présumer que M. Perret n'avait pas dans ses poches des coupures du *Matin* ou du *Petit Parisien*, ni des cartes d'une société de musique ou de joueurs de belotte. La lettre du Comité Central ne précise malheureusement pas la nature de ces « sociétés ».

Enfin il fut conduit « avec un autre étranger arrêté dans les mêmes conditions, à la Préfecture de Police ».

D'où venait donc cet « autre étranger »? M. Perret, nous l'avons vu, était *seul*.

« Là, il dut stationner dans un couloir pendant de longues heures, au cours desquelles aucune nourriture ne fut donnée aux trois cent cinquante étrangers qui avaient été arrêtés comme lui.¹ »

L'histoire est instructive! Si un jour, où « il n'y eut pas le moindre symptôme de manifestation » on arrête trois cent cinquante personnes, M. Chiappe ferait bien d'aménager des locaux spéciaux, genre Grand Palais, pour y amener les personnes, arrêtées un jour de manifestation. Le chiffre en doit être astronomique!

Le 1^{er} novembre 1931, une « manifestation fasciste » devait avoir lieu à Nice. M. Balaccini, sujet italien, prit « en dépôt » dans son magasin des tracts de protestation.

« Un des tracts se glissa dans les pages d'un journal local (Balaccini vend aussi des journaux). L'acheteur de ce numéro signala le fait... »

Et Balaccini aurait été expulsé sans l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme².

Et voici des cas non politiques :

« M. M..., de nationalité russe³, docteur en médecine, avait été frappé d'un arrêt d'expulsion à la suite d'une condamnation pour avortement... Les meilleurs renseignements étaient fournis sur le compte de M. M... qui n'avait jamais été condamné auparavant... Il obtient un sursis de trois mois renouvelable⁴. »

« M. Bassini, sujet italien, condamné... à deux mois de prison... pour complicité de vol..., a été frappé d'un arrêt d'expulsion...

1. *Cahiers*, n° 10 (1932), p. 234.

2. *Cahiers...*, n° 22 (1931), p. 523.

3. Le nombre de médecins juifs qui se disent russes est impressionnant!

4. *Ibid.*

« Grâce à notre intervention, Bassini a obtenu une autorisation de « résidence de trois mois.¹ »

Citons encore les campagnes de la Ligue en faveur des anarchistes-assassins Sacco et Vanzetti, condamnés à mort en Amérique, et des nègres de Scottsborough, traduits devant les tribunaux pour viol, ou bien celle en faveur de la juive Hanau, banquier escroc², et le tableau de l'activité de la Ligue sera complet!

En toute équité, nous ne pouvons passer sous silence les « protestations » de la Ligue contre le régime de terreur qui sévit depuis plus de quinze ans au « paradis communiste », en U.R.S.S.

Le lecteur appréciera la portée de ces protestations.

Au moment de « l'affaire Koutiepoïff », le Comité Central de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme intervint « énergiquement », mais on peut se demander si cette intervention est vraiment *contre* le régime soviétique, ou en faveur de ce dernier?

Voici le texte de cette « protestation » :

« La Ligue ne peut intervenir dans la vie politique d'un pays « étranger; elle ne mène de propagande ni pour, ni contre le régime soviétique; elle proteste contre les efforts de certains groupements qui tendent à forcer la France à rompre les relations « diplomatiques avec la Russie sous prétexte de la disparition d'un « général émigré. Jusqu'à présent il n'est aucunement prouvé « qu'il soit enlevé par des agents du G. P. Ou et que l'ambassade « russe a pris part à cet enlèvement *présumé*. »

Ensuite la Ligue proteste contre les actes de terrorisme, commis en U. R. S. S. et :

« Demande le gouvernement de Moscou de respecter les droits « élémentaires de l'homme.³ »

Une autre protestation eut lieu au moment du procès dit « des 48 » à Moscou, pendant lequel des savants, ingénieurs et autres intellectuels russes, furent condamnés pour des prétendus actes de sabotage et intelligence avec l'ennemi, c'est-à-dire avec les milieux « capitalistes » d'Europe.

Pour ne faire aucune peine, même légère, aux dictateurs de Moscou, la Ligue formule sa protestation comme suit :

« Condamnant également les méthodes du fascisme et du bolchevisme, le bureau de la Ligue prie toutes les Sections de mener une propagande énergique contre l'une et l'autre et de provoquer l'indignation des gens honnêtes contre leurs méthodes « également barbares.⁴ »

Si les bolchevistes se plaignent, ils sont vraiment difficiles! Il n'est pas possible de dorer davantage la pilule!

L'assassin du Président Doumer est lui aussi un « client » de

1. *Ibid.*

2. Voir *Cahiers...*, n° 18 (1932).

3. Cité d'après *Les Dernières Nouvelles*, du 11 avril 1930, journal russe de gauche.

4. Cité d'après le journal russe *La Renaissance*, du 6 novembre 1930.

la Ligue. Cet agent incontestable des Soviets, reconnu comme tel par un témoin digne de foi, bénéficie de la haute protection de la Ligue; son président Victor Basch écrit, le 10 août 1932, une longue lettre au Président de la République, demandant la grâce de Gorgouloff. Deux raisons sont invoquées : l'une, d'ordre général :

« Ni un individu, quel qu'il soit, ni la collectivité, n'a le droit
« de retrancher un être humain du nombre des vivants et d'éteindre l'étincelle divine qu'a mis en lui la nature.¹ »

Ne confondons pas; cette phrase est adressée non à l'assassin Gorgouloff, mais au Président Lebrun!

L'autre raison est celle-ci :

« Or, il y a doute certain sur son état mental et, par conséquent, il nous semble que le doute doit profiter au condamné,
« quelque exécrable que soit son crime et quelque vile qu'ait été sa vie.² »

Victor Basch, emboîtant le pas de ses amis de *l'Humanité*, n'hésite pas à écrire :

« Gorgouloff... de par tout son passé, de par ses ouvrages, de par ses aveux, appartenait à ne pas en douter, aux Russes blancs, alors qu'il se réclamait explicitement de Mussolini et de Hitler et qu'il a donné comme explication de son forfait la révolte qu'avaient suscitée en lui les relations correctes que la France entretient avec le gouvernement soviétique, le gouvernement et la presse de droite ont tenté d'élever des doutes sur l'identité de l'assassin, ont essayé de l'enrégimenter parmi les militants (*sic!*) de la Tchéka et de jeter ainsi, étant donné l'identification à laquelle se complaît la réaction entre communistes, socialistes et radicaux-socialistes — le trouble dans l'esprit des électeurs.³ »

On croirait lire un article de *l'Humanité!*

Nous rappellerons que Gorgouloff n'a jamais fait partie d'aucune organisation d'émigrés russes et ceci malgré ses démarches répétées; qu'il a été reconnu formellement par un des témoins, Lazareff, comme agent (et non militant!) de la police secrète, dite « Tchéka » ou « G. P. Ou » de Rostow-sur-Don; que les précisions, données par l'assassin de M. Doumer, au sujet de son service dans l'armée blanche, étaient inexactes, comme l'ont prouvé les lettres des dirigeants des différentes associations d'anciens combattants russes.

M. Victor Basch a donc été enduit en erreur, à moins qu'il n'ait voulu disculper à tout prix ses amis les communistes et autres révolutionnaires, dont la Ligue qu'il préside prend toujours la défense.

Les événements récents de Genève viennent appuyer ce fait.

L'organe de la Ligue⁴ publie ce qui suit :

1. *Cahiers*, 1932, p. 498.

2. *Ibid.*, p. 499.

3. *Cahiers...*, n° 14 (1932), p. 318.

4. *Cahiers...*, n° 31 (1932), p. 737.

« Sur les événements de Genève, au cours desquels tombèrent
« treize morts et de nombreux blessés, la Ligue des Droits de
« l'Homme et du Citoyen (Section de Genève), a publié la coura-
« geuse résolution qu'on va lire :

« La Section de Genève de la Ligue des Droits de l'Homme
« et du Citoyen, réunie en assemblée générale extraordinaire, le
« dimanche 13 novembre 1932, à Genève, douloureusement émue
« par les événements sanglants qui se déroulèrent à Genève dans la
« soirée du mercredi 9 novembre, déplore profondément la perte
« de nombreuses vies humaines, exprime ses plus vives condoléan-
« ces aux parents des morts et présente aux blessés toute sa com-
« passion.

« Se basant sur les faits établis par les affirmations de nom-
« breux témoins oculaires, elle reproche :

« 1° Aux autorités compétentes du canton et de la ville de
« Genève, de ne pas avoir interdit l'organisation d'une conférence,
« dont l'affichage constituait une véritable provocation à l'adresse
« d'une grande partie de la population en mettant en accusation
« publique les deux chefs du parti socialiste genevois, provocation
« qui aurait dû justifier une mesure de restriction du droit de libre
« réunion. »

Ceci pour la liberté du citoyen d'exprimer librement son opi-
nion, même contraire aux doctrines socialistes.

« 2° ...

« 3° Aux autorités de police, d'avoir interdit l'entrée à la confé-
« rence annoncée comme une conférence publique, aux personnes
« non munies d'une invitation spéciale, utilisant à ces fins des
« barrages, chaînes et autres moyens propres à énerver la popu-
« lation la plus paisible. »

Qu'aurait fait, mon Dieu, cette « population paisible » sans les
mesures prises par la police!

« 4° Au président du Conseil d'Etat et Département de Justice
« et Police... d'avoir ordonné l'intervention de la troupe, munie
« de fusils, fusils-mitrailleuses et mitrailleuses chargées à balle,
« contre des citoyens se bornant à exprimer dans la rue leurs
« sentiments démocratiques. »

Heureusement que les « sentiments démocratiques » ne s'ex-
priment pas toujours par des coups de revolver chargés à balle,
eux aussi, par des pierres, lancées dans les vitres et à la tête des
soldats et autres « manifestations » du même genre!

« 5° Au commandant militaire... d'avoir recouru à l'usage des
« armes à feu... dans des conditions d'une sauvagerie inouïe, soit
« de façon suivante :

« Alors que le public, *complètement désarmé*, était assemblé
« *paisiblement*... ils firent feu lâchement, et sans aucune somma-
« tion préalable, décimant par dizaines *d'honnêtes* citoyens sans
« défense. »

Il y a eu des blessés parmi les agents de la police et les sol-

« dats; puisque le public était « désarmé et paisible » nous sommes obligés d'en conclure que les soldats suisses se sont blessés eux-mêmes? Ou bien est-ce un nouveau crime infâme du « commandant militaire »? »

« La Ligue... proteste contre ce meurtre, véritable assassinat collectif, acte de terrorisme gouvernemental abominable et indigne d'un Etat civilisé et républicain. »

Evidemment, les forces publiques d'un Etat civilisé auraient dû se laisser « assassiner collectivement » par les citoyens paisibles et désarmés dont la Ligue prend la défense.

La Ligue... demande :

« ...La libération immédiate de tous les militants socialistes, communistes, anarchistes ou autres, inculpés de participation à un pseudo-complot révolutionnaire ou arrêtés à l'occasion de la manifestation de mercredi :

« L'organisation de secours en faveur des victimes. »

Si Staline n'octroie pas l'Ordre du Drapeau Rouge aux membres de la Section Genevoise de la Ligue des Droits de l'Homme, c'est à en désespérer de la justice humaine!

ACTION POLITIQUE DE LA LIGUE

Nous avons vu qu'

« Il est interdit aux sections de la Ligue des Droits de l'Homme de participer aux luttes électorales¹. »

Mais à la veille des élections de 1932, Victor Basch, président de la Ligue, écrivait² :

« Une fois de plus, s'est posée au Comité Central la question de savoir si de grandes associations, comme la nôtre, devaient ou ne devaient pas intervenir dans la lutte qui s'ouvre. Et une fois de plus, le Comité a répondu par l'affirmative.

« Sans doute, celui qui a la charge de s'adresser à vous... se heurte à un écueil impossible à éviter : c'est de pénétrer dans ce domaine de la politique qui nous est interdit. »

Mais M. Basch est un pilote habile.

« Nous répondons, poursuit-il, à ces scrupules en faisant valoir devant nous-mêmes que les buts visés par la Ligue ne peuvent être atteints que dans et par la démocratie... la Ligue... a l'impérieux devoir de faire entendre... la voix de ses... adhérents.

« Une voix qui se sait planant au-dessus de toute compétition de personnes, une voix qui se voudrait sereine, impartiale et préoccupée uniquement des intérêts supérieurs et permanents de la France, de l'Europe, de l'humanité. »

1. Constitution de la Ligue, article 15.

2. Cahiers... 1932, n° 10, p. 219.

Suit un acte d'accusation contre la Chambre de 1928.

« Pas une grande loi sociale! » (Et les assurances sociales, si chères à ces messieurs de gauche?)

« Pas une de ces réformes organiques qu'eût exigées la crise...
« Donc une majorité et des gouvernements qui, en ce qui con-
« cerne la politique intérieure et la politique extérieure et en ce
« qui touche à la politique économique et à la politique financière
« ont reculé devant toute solution nette, claire, franche et hardie. »

Nous n'entreprendrons certes pas la défense de la Chambre, élue en 1928; nous constatons seulement que la politique de gauche effectuée par une majorité de droite n'a pas pu obtenir le « satisfecit » de cette « gardienne des lois existantes et inspiratrice des « textes nouveaux » (*Corcos dixit*) qu'est la Ligue des Droits de l'Homme.

Impitoyable, M. Basch poursuit :

« Une majorité et des gouvernements qui ont trouvé la France
« trop pauvre pour apporter à ses chômeurs une aide efficace,
« mais assez riche pour renflouer des entreprises privées... et pour
« consentir des prêts de millions à des pays comme la Hongrie
« fasciste. »

Le citoyen Basch oublie l'Autriche socialiste! Mais poursuivons notre citation.

« Une majorité et des gouvernements qui, sans oser faire ou-
« vertement une politique anti-laïque, n'ont pas défendu la laïcité
« avec la nécessaire énergie et n'ont acquiescé aux amorces de
« l'École Unique qu'avec la répugnance la moins dissimulée...

« Une majorité et des gouvernements enfin qui, toutes les fois
« qu'il s'est agi d'un grave problème de politique étrangère, comme
« le problème des réparations, le problème du moratoire Hoover,
« les problèmes soulevés par la Conférence du désarmement¹, le
« problème des rapports franco-allemands, ont hésité, ont biaisé,
« se sont laissé arracher une à une des concessions incomplètes²
« dont les bénéficiaires ne leur ont su aucun gré et qui ont donné
« au monde l'impression d'une France vieillie, indécise, pusilla-
« nime et incapable de diriger les chevaux de son destin vers de
« larges et audacieuses voies nouvelles. »

Suit un éloge de « l'homme de la Paix » que le gouvernement aurait dû « laisser mourir dans ce palais du Quai d'Orsay d'où il « avait élevé si haut le crédit moral de la France ».

Nous avouons ne plus comprendre. N'est-ce pas « l'homme de la Paix », l'ami si candide du frère. Stresemann, qui dirigea la politique extérieure de la France? N'est-ce pas lui qui a accordé ces « concessions incomplètes » — trop complètes à notre point de vue, dont lui fait grief le citoyen Basch?

1. Voir le plan maçonnique de désarmement repris et aménagé par Tardieu.

2. Pauvre Briand!

La logique, il est vrai, n'a jamais été le point fort des champions de la « démocratie »!

Quelles sont les directives, que donne le président de la Ligue des Droits de l'Homme à ses troupes fidèles?

« Pour nous », dit-il, « nul doute. Nous avons toujours affirmé « notre foi fervente dans la démocratie, mais à la condition qu'elle « fut vraiment, qu'elle fut pleinement réalisée.

« Nos voix ne peuvent aller qu'à ceux qui s'engagent à préparer « des réformes organiques, à déboulonner le Mur d'argent, à dis- « soudre les congrégations économiques, à mettre fin à l'œuvre de « corruption des industries de guerre... à ceux qui sont résolus à « tout sacrifier à la cause de la Paix!

« C'est à l'énergie avec laquelle les candidats, dans leurs pro- « fessions de foi et leurs discours électoraux *se désolidariseront de* « *tout nationalisme* que, parmi eux, vous reconnaîtrez les vôtres.

« Vous demanderez... (aux candidats)... de tout mettre en œuvre « pour fortifier la Société des Nations de façon à lui permettre « de travailler efficacement à l'organisation de la Paix, à l'arbi- « trage, à l'assistance mutuelle, à la création d'une police interna- « tionale. Mais vous exigerez d'eux de ne soutenir qu'un gouver- « nement qui s'engageât dans la voie d'une réduction immédiate, « massive et simultanée de toutes armes de guerre, étape prépara- « toire de ce désarmement général qui, seul, résoudra la crise mon- « diale et rendra impossible toute guerre. Vous leur demanderez « une politique étrangère nouvelle, ouverte, hardie, compréhen- « sive, qui tentât de tenir compte du point de vue des autres na- « tions, qui visât à entretenir des relations amicales avec toutes et « qui, en première ligne, se donnât pour but la réalisation de cette « entente franco-allemande sans laquelle la vieille Europe est me- « nacée de convulsions nouvelles.

« Laïcité, liberté individuelle, réformes sociales organiques, « école unique, désarmement, paix : voilà les mots d'ordre de la « Ligue des Droits de l'Homme. »

Nous demandons au lecteur d'excuser la citation trop longue de ce credo politique; ces instructions contiennent tout le programme maçonnique, international, antifrançais que la Ligue adopte et qu'elle s'efforce d'appliquer.

En effet, la tâche politique de la Maçonnerie « doit s'accomplir « sous la loi du silence et il n'est pas utile de faire état de notre « qualité de Maçons¹ ».

La Ligue des Droits de l'Homme sert de truchement aux loges, dont elle reçoit le mot d'ordre. Son appel à l'union des partis de gauche est l'écho de celui du Grand Orient exprimé au Convent de 1931.

« Nous savons que l'un des premiers résultats matériels du mal « est la rivalité des partis de gauche. Que les républicains soient

1. F. Tattegrain au Convent du G. O. de 1931. Compte rendu, p. 102.

« unis, ils seront victorieux; ils pourront alors améliorer les conditions d'existence de la Démocratie, la perfectionner, la moderniser même¹. »

Et voici les réformes, préconisées par le Convent du Grand Orient de France :

« Organisation de l'éducation civique du peuple;
« Instruction complète par la réorganisation de l'école laïque
« et action soutenue de celle-ci;
« Réorganisation du suffrage universel;
« Révision de la Constitution². »

Et naturellement les loges émettent le vœu...

« Que soit mise à l'ordre du jour l'étude des moyens pratiques de réaliser le désarmement et d'assurer la Paix internationale³. »

La similitude des mots d'ordre maçonniques et de ceux de la Ligue des Droits de l'Homme est absolue; n'est-ce pas là une preuve de plus de leur affinité?

L'appel de la Maçonnerie ayant été entendu.

« La Ligue des Droits de l'Homme salue joyeusement la victoire républicaine du 8 mai.

« La France, sortie des élections nouvelles... devra comprendre que l'Europe, telle que les traités l'ont modelée n'est pas viable... que, pour assainir la situation il faudra se résigner... à ajuster les traités jusqu'au jour que la France devra tendre de tout son effort à préparer, où la Fédération européenne, enfin réalisée, dévalorisera l'idée même des frontières...

« Nous avons le droit de demander à la majorité et au nouveau gouvernement de nous entendre, parce que l'union et la discipline républicaines, qui leur ont valu la victoire, elles ont été préparées dans notre sein.

« C'est dans les 2.408 Sections de la Ligue où, fraternellement, travaillent côte à côte, radicaux et socialistes, c'est dans les milliers de réunions qu'organisent le Comité Central de la Ligue, ses Fédérations et ses Sections, que les idéaux auxquels le suffrage universel a acquiescé ont été élaborés et propagés⁴. »

CONCLUSION

Le programme de la Ligue, son activité, ses procédés sont, nous l'avons vu, nettement maçonniques. Elle soutient partout et par tous les moyens les fauteurs de désordres; elle se « désolidarise de tout nationalisme », elle est internationale et antifrançaise, puisque

1. *Ibid.*, p. 173.

2. *Ibid.*, p. 174-175.

3. *Ibid.*, p. 117.

4. *Cahiers...*, n° 14, p. 315.

pour ses dirigeants les plus qualifiés les intérêts de la « Fédération européenne » priment ceux de la France.

La Ligue est championne de la « laïcité » et de l'École unique — donc elle est antichrétienne.

C'est elle qui a « élaboré et propagé » les idées dites de gauche, celles qui forment la base de l'idéologie maçonnique et antipatriotique du Cartel.

Une minorité unie, agissante, sans scrupules a réussi à s'emparer du pouvoir, à détrôner ce pauvre « peuple souverain » dupé par de vaines paroles, mené par des démagogues habiles.

Cette minorité est dirigée en France par la Franc-Maçonnerie internationale et exerce son pouvoir despotique à l'aide de ses innombrables tentacules, sociétés, partis politiques, ligues, dont la principale, la plus agissante, la plus dangereuse est incontestablement la Ligue des Droits de l'Homme.

Cette minorité conduit le pays à la ruine, le désarme moralement et matériellement et le livre à la révolution et à l'invasion étrangère.

Le péril est grave. La France aura-t-elle la force de réagir?

En 1914, face à l'ennemi extérieur, les Français ont su effectuer l'union sacrée qui a permis de sauver la patrie. Souhaitons qu'en 1933 une nouvelle union sacrée de tous les vrais fils de France sache triompher de l'ennemi intérieur qui a pour nom la Judéo-Maçonnerie.

FARA.

Vos devoirs :

Vous abonner;

Faire abonner vos amis;

Souscrire une ou plusieurs parts de notre

Société en formation.

Juifs, Maçons et Maçonnisants du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme.

BUREAU :

Président : Juif Victor BASCH.

Vice-présidents : Paul LANGEVIN (orateur de meetings juifs et de tenues maç.); F. Henri GUERNUT (Rev. Int. des Sociétés Secrètes du 9-3-1930, page 125). Juif Roger PICARD; F. SICARD DE PLAUZOLES (ancien membre du Conseil de l'Ordre du Grand Orient).

Secrétaire général : Juif Emile KAHN.

Trésorier : César CHABRUN (conférencier du Groupe de la Solidarité Frat. du XI^e arrondissement).

MEMBRES DU COMITÉ :

F. Jacques ANCELLE (B. H. 2-2-1930 et 17-1-32) ; Albert BAYET (conférencier de tenues blanches maç.) ; Juive Odette RENÉ-BLOCH ; F. Léon BAYLET (Répertoire Maçonnique p. 45) ; E. BESNARD (conférencier de tenue blanche maç.) ; F. Jean BON (membre du Conseil du Grand Orient) ; Juif F. Léon BRUNSCHVICG (B. H. 24-12-1922, p. 4) ; F. Félicien CHALLAYE (B. H. 8-2-1931, p. 17 et 22-2-1931, p. 22) ; F. Albert-CHENEVRIER (B. H. 19-5-1906) ; Juif Fernand CORCOS ; Pierre COT (conférencier de tenues blanches maç.) ; Francis DELAISI (conférencier en loge) ; F. Eugène FROT (B. H. 5-1-1930) ; F. Henri GAMARD (B. H. 15-2-1913, p. 22) ; Juif Salomon GRUMBACH ; Juif J. HADAMARD ; Juif J. KAYSER ; J. PAUL-BONCOUR (conférence à la L. Victor-Hugo, le 20-5-1927) ; Juif Georges PIOCH (conférences en Loge) ; F. Paul RAMADIER (B. H. 6-3-1932, p. 7) ; F. Pierre RENAUEDEL (B. H. 4-7-1902, 17-12-1922 et 27-3-1927) ; Juif C. SEIGNOBOS ; Juif G. WEIL dit « Veil » ; F. Maurice VIOLLETTE (B. H. 17-12-1922 et 1-6-1930).

MEMBRES NON RÉSIDANTS :

F. BARTHELEMY, prof. au Lycée de Lille (Répertoire Maçonnique) ; F. G. BOULLY, député (B. H. du 15-2-1925 et 10-10-1926) ; Ernest LAFONT, député (conférence à la L. « Louise Michel », le 9-5-1927) ; F. François CESINGER, juge à Blois (Annuaire du G. O., 1931) ; F. Marc RUCART, député (Annuaire de la G. L. 1920).

MEMBRES HONORAIRES :

F. E. GLAY, secrétaire général du Syndicat des Instituteurs (B. H. du 20-5-1928) ; F. Justin GODART, sénateur (B. H. 18-3-1928) ; Juif GOUGUENHEIM, avocat à Charleville ; F. Charles RICHEL, de l'Institut (B. H. du 19-6-1927) ; Juif H. SCHMIDT, ancien député ; Juif Henri SÉE, professeur à Rennes.

Groupe Parlementaire de la Ligue des Droits de l'Homme

Les noms qui suivent ont été relevés dans l'organe officiel de la Ligue.

DÉPUTÉS :

- Ain* : Emile BRAVET (Affbérieu) ; FRIBOURG (Trévoux).
Aisne : HAUET (Boué), GUERNUT (Paris-XVIII^e), LENGRAND (Chauny), TRICOTEAUX (Saint-Quentin).
Allier : Camille PLANCHE (Moulins), DORMOY (Montluçon), THIVRIER (Commentry), BOUDET (Moulins), LAMOUREUX (Lapalisse).
Basses-Alpes : BARON (Digne), Louis GARDIOL (Castellane).
Hautes-Alpes : E. LAFONT (Gap).
Alpes-Maritimes : FAYSSAT (Paris-XVI^e).
Ardennes : BOUTET (Charleville), Jules COURTEHOUS (Vouziers), LEDOUX (Château-Porcien), Pierre VIÉNOT (Charleville), Maurice VOIVIN (Mézières).
Ariège : Pierre CAZALS.
Aube : Maurice ROBERT (Bar-sur-Seine), GENTIN (Troyes), Emile BRACHARD (Nogent).
Aude : GOÛT (Carcassonne), BOUSGARBIÉS (Limoux).
Aveyron : RAMADIER (Decazeville), E. BOREL (Paris-VII^e).
Bouches-du-Rhône : TASSO (Marseille), BERGERON (Marseille), SIXTE-QUENIN (Arles), AMBROSINI (Marseille), R. VIDAL (Marseille), R. BOUISSON (Marseille).
Calvados : PRENTOUT (Falaise).
Cantal : P. BASTID (Saint-Flour).
Charente : GOUNIN (Montignac), G. MENIER (Cognac).
Charente-Inférieure : HESSE (La Rochelle), SCLAFFER (Jonzac), William BERTRAND (Maresmes), POUZET (Rochefort), Th. LONGUET (Saint-Jean d'Angély).
Cher : André BRETON (Vierzon), CASTAGNEZ (Sancerre), Ch. COCHET (Bourges).
Corrèze : JAUBERT (Brive), SPINASSE (Tulle), LAMMOND (Beynat).
Corse : CAMPINCHI.
Côte-d'Or : Robert JARDILLIER (Dijon), POILLOT (Dijon).
Côtes-du-Nord : GEISTCERFER (Dinan), LORGÈRE (Guingamp).
Creuse : RIFFATERRE (Bourganeuf), FERNAND (Guéret).
Dordogne : G. BONNET (Périgueux), Maxence BIBIÉ (Ribérac), Y. DELBOS (Carlux), SIMONNET (Bergerac), DE MOLÈNES (Périgueux).
Drôme : J. MOCH (Valence), ARCHIMBAULT (Dié), Marius MOUTET (Romans), René BRUNET (Montélimar), Henri PERDRIX (Valence).
Eure : MENDÈS-FRANCE (Paris-XVI^e), FORCINAL (Gisors), CHAUVIN (Evreux).

Eure-et-Loir : Raymond BERENGER (Dreux), MITTON (Courtalain), TRIBALLET (Bailleau-le-Pin).

Finistère : Francis CADORET (Pont-Aven), Pierre POUCHUS (Quimper), D^r MAZÉ (Morlaix).

Gard : CASTANET (Alès), SILVESTRE (Uzès), BERTHEZERSNE (Alès).

Gers : MAHAGNE (Nogaro), SÉNAC (Mielan).

Gironde : Antoine CAYREL (Le Bouscat), Anatole CLUZAN (Saint-Martin-de-Sescas), Gabriel LAFAYE (Langon), G. LASSERRE (Bordeaux), J. LUQUOT (Coutras), A. MARQUET (Bordeaux), CAZALET (Bègles), ROY (Libourne).

Hérault : Léon BAYLET (Marseille), FÉLIX (Adge), SALETTE (Sète).

Indre : CHICHERY (Le Blanc).

Indre-et-Loire : PROUST (Tours), MORIN (Tours), BERNIER (Ugueil), COURSON (Sainte-Mauve).

Isère : BUISSET (Rives), RAVANAT (Grenoble), CHASTANET (La Tour du Pin), PAGANON (Frogès).

Jura : BERTHOD (Lons-le-Saunier), GIRARD (Dôle), Arsène GROS (Saint-Claude), D. LÉCULIER (Lons-le-Saunier).

Landes : DEYRIS (Tartas), LASSALLE (Soorts Hossegor).

Loir-et-Cher : BESNARD-FERRON (Vendôme), MAUGER (Coutres).

Loire : CORSIN (Montbrison), FOUILLAND (Régny), A. SEROL (Roanne), Antoine RAVEL (Saint-Galmier), Alfred VERNAY (Saint-Etienne).

Loire-Inférieure : BLANCHO (Saint-Nazaire), LE ROUX (Nantes).

Loiret : CHEVRIER (Malesherbes), DÉZARNAULD (Gien), FROT (Montargis), Jean ZAY (Orléans).

Lot : Anatole DE MONZIE (Cahors).

Lot-et-Garonne : Gaston MARTIN (Toulouse).

Lozère : POMARET (Florac).

Maine-et-Loire : Jean HÉRARD (Angers).

Marne : PÉRIN (Sermaize-les-Bains), POITTEVIN (Ay), MARCHANDEAU (Reims).

Haute-Marne : LÉVY-ALPHANDERY (Chaumont), Camille PERFETTI (Langres), ROLLIN (Saint-Dizier).

Mayenne : J. BOUËSSÉ (Laval).

Morbihan : L'HÉVÉDER (Lorient), RAUDE (Guéméné-sur-Scoff), CHARRIER (Lorient).

Moselle : DOEBLÉ (Forbach).

Nièvre : Arsène FIÉ (Saint-Amand).

Nord : CAMIER (Cambrai), D^r DEUDON (Maubeuge), DUPRÉ (Roubaix), LACOURT (Le Quesnoy), SALENGRO (Lille), DELCOURT (Valenciennes).

Oise : DUPUIS (Liancourt), VASSAL (Crépy-en-Valois), JAMMY-SCHMIDT (Paris), AUBAUD (Beauvais).

Pas-de-Calais : Léon VINCENT (Calais), MAES (Lens).

Puy-de-Dôme : ANDRAUD (Issoire), MARCOMBES (Clermont-Ferrand), PAULUN (Clermont-Ferrand), D^r ROY (Clermont-Ferrand), VARENNE (Saint-Eloy-les-Mines).

Basses-Pyrénées : GARAT (Bayonne), Georges MOUTET (Orthez).

Hautes-Pyrénées : EMILE DASQUE (Tarbes), NOGARO (Bagnères-de-Bigorre).

Bas-Rhin : WEILL (Strasbourg).

Rhône : FÉVRIER (Lyon), FILLON (Givors), MASSINI (Lyon), P. RICHARD (Lyon), ROLLAND (Lyon), HERRIOT (Lyon), CHOUFFET (Villefranche-sur-Saône).

Haute-Saône : FROSSARD (Champagney), LIAUTEY (Port-sur-Saône).

Saône-et-Loire : HENRI MAUPOIL (Autun).

Sarthe : GOURDEAU (Mamers), ROMARTIN (Château-du-Loir), MONTIGNY (Le Mans).

Savoie : PIERRE COT (Chambéry), PRINGOLLIET (Ugine), CARRON (Chambéry), FALCOZ (Saint-Jean de Maurienne).

Haute-Savoie : HENRI CLERC (Aix-les-Bains), JACQUIER (Thonon-les-Bains).

Seine : BONNAURE (Paris-III^e), BRANDON (Paris-V^e), DÉAT (Reims), FIANCETTE (XIX^e Combat-Villette), MONTAGNON (XVIII^e Grandes-Carrières), PIC (Vanves-Issy).

Seine-Inférieure : JEAN MÉTAYER (Rouen), MEYER (Le Havre), F. RIMBERT (Dieppe), LEBRET (Elbeuf), MARIE (Rouen).

Seine-et-Marne : CHAUSSY (Melun), MORTIER (Coulommiers), DE TESSAN (Meaux), AUGÉ (Provins), DUMESNIL (Fontainebleau).

Seine-et-Oise : BERGERY (Mantes).

Deux-Sèvres : JOUFFRAULT (Bouillé-Lovetz), RENÉ RICHARD (Niort).

Somme : BASQUIN (Péronne), DELABIE (Gamaches), LALLEMANT (Amiens), LEBEL (Amiens), TONNELIER (Rosières).

Tarn : D^r CAMBOULIVES (Albi), COMPAYRÉ (Saint-Paul-Cap-de-Joux), COUDERT (Castres), FIEU (Carmaux), MALRIC (Rabastens).

Var : CHOMETON (Hyères), RENAUDEL (Paris-XVIII^e), CARMAGNOLLE (Toulon), REYNAUD (Saint-Raphaël), BRÉMOND (Toulon).

Vaucluse : L. GROS (Avignon).

Vienne : ADRIEN ANDRÉ (Montmorillon), TRANCHAND (Poitiers), HULIN (Saint-Georges-les-Baillargeaux), COLOMB (Poitiers).

Vosges : PICARD (Lamarche), RUCART (Epinal).

Yonne : BOULLY (Sens), RENAITOUR (Seignelay), ROLDES (Migennes).

Oran : ROUX-FRESSINENG (Paris-IV^e).

Martinique : DELMONT (Paris-IX^e).

Guyane : MONNERVILLE (Paris-XVII^e).

SÉNATEURS

Ain : CHANAL (Nantua).

Allier : BEAUMONT (Commentry).

Ariège : PAUL LAFFONT (Paris-XV^e), RAMBAUD (Paris-XIV^e).

Aube : ARMBRUSTER (Troyes).

Cantal : DAUZIER (Aurillac).

Charente : BABAUD-LACROZE (Angoulême), DELHOMME (Aigre).

- Charente-Inférieure* : PERREAU (La Rochelle).
Corrèze : Henry DE JOUVENEL (Saint-Privat).
Côte-d'Or : JOSSOT (Montbard).
Dordogne : Félix GADAUD (Périgueux), Michel MARCEL (Périgueux), DE LA BATUT (Bergerac).
Drôme : LISBONNE (Nyons), PERDRIX (Valence), VALETTE (Saint-Vallier).
Eure-et-Loir : BOUVART (Chartres), VIOLETTE (Dreux).
Gers : GARDEY (Auch), TOURNAN (Paris-XV^e), PHILIPP (Auch).
Indre-et-Loire : BERNARD (Neuilli-Pont-Pierre), CHAUTEMPS (Tours).
Isère : PERRIER (Grenoble), RAJOU (La Tour-u-Pin), VALLIER (Grenoble).
Loire : PIERRE-ROBERT (Montbrison), DELAY (Saint-Chamond), DRÉVET (Fleurs), SOULIÉ (Firminy).
Loiret : DONON (Pithiviers), ROY (Orléans), RABIER (Orléans) décédé.
Lot : LOUBET (Figeac).
Marne : HAUDOS (Vitry-le-François).
Nièvre : MAGNIEU (Lannoy).
Nord : BERSEZ (Cambrai), Daniel VINCENT (Aulnoye).
Pas-de-Calais : Henri CADOT (Bruay), H. BACHELET (Croisilles).
Puy-de-Dôme : CHASSAING (Ambert).
Rhône : GIRAUD (Cours-Thizy), GODART (Lyon), LACROIX (Bois-d'Oingt), VOILLOT (Villeurbanne).
Saône-et-Loire : RICHARD (Montceau-les-Mines), DUPREY (Roussillon).
Sarthe : J. CAILLAUX (Mamers).
Savoie : MACHET (Moutiers).
Haute-Savoie : CURRAL (Bonneville).
Seine : AURAY (Pantin), BACHELET (Saint-Ouen), VOILIN (Puteaux).
Seine-et-Marne : PENANCIER (Bray-sur-Seine).
Deux-Sèvres : HÉRY (Bressuire).
Somme : JOVELET (Saint-Léger-les-Domart).
Tarn : PAUL-BONCOUR, ANDRIEU (Albi), VIEU (Graulhet).
Tarn-et-Garonne : Auguste PUIS (Montauban).
Var : FOURMENT (Draguignan), MARTIN (Paris-V^e), RENOULT (Paris-VIII^e).
Vienne : POULLE (Mirebeau).
Yonne : BIENVENU-MARTIN (Auxerre), GAUDAIRE (Sens), HAMELIN (Joigny).

L'auteur des « Protocols » ACHAD HA-AM

LE SIONISME : Son but, son œuvre ⁽¹⁾

Depuis la publication du livre connu sous le nom de *Protocols des Sages de Sion*, dont la circulation se développe dans tous les pays, non seulement on a suggéré, mais on a catégoriquement affirmé que l'auteur de ce plan satanique était *Théodore Herzl*, soi-disant fondateur du mouvement sioniste, dont il fut le chef pendant plusieurs années.

Les chefs Juifs se sont récriés à l'apparition de ce document, et l'ont dénoncé comme faux. Parmi eux se sont surtout fait entendre *Lucien Wolff* et le rabbin *Stephen Wise*. Cependant, au grand étonnement de plusieurs, pas une voix ne s'est élevée pour prendre la défense de Herzl contre cette accusation d'être l'auteur des *Protocols*. On est surpris du silence d'un *Max Nordau* ou du Prof. *Richard Gottheil*, qui étaient les amis de Herzl.

On va voir par ce qui suit que les *Protocols*, quoique véritablement d'origine juive, ne peuvent être attribués à Herzl.

PREMIERE PARTIE

I

AUTHENTICITÉ

Quiconque étudie avec soin le contenu des *Protocols* se rend immédiatement compte qu'il a sous les yeux un programme des plus précis; et d'autre part, que :

1° Les *Protocols* ont été traduits de l'hébreu. Cela est prouvé non seulement par le témoignage des experts, mais surtout par celui de gens qui, ayant vécu à *Odessa en 1890*, savaient que ce document circulait parmi les Juifs de cette ville, et l'avaient eu eux-mêmes entre les mains.

2° Les *Protocols* sont l'œuvre d'un homme fanatisé par l'idée du Nationalisme Juif, c'est-à-dire, du Judaïsme sous son aspect national.

3° L'auteur déploie une intelligence plus qu'ordinaire. De fait, l'ouvrage est ce que l'on pourrait appeler diaboliquement génial.

4° La haine contre les *Gentils* ou *Goyms*, contre tous ceux qui ne sont pas Juifs, telle qu'elle est exprimée dans les *Protocols*, dénonce

1. Cette étude fut publiée dans une brochure de *La Vieille France*.

en l'auteur un disciple de l'École Nationaliste qui, dans le Judaïsme depuis Moïse, a toujours prêché l'exécration et le mépris des non-Juifs, la théorie que les Juifs sont *le Peuple choisi*, et leur domination éventuelle sur le monde entier.

5° L'auteur était un « Penseur » et se sentait reconnu comme chef parmi les siens.

Si l'on rapporte ces cinq traits à Herzl, on se rend immédiatement compte que c'est une erreur de le considérer comme l'auteur de l'ouvrage, car :

1° Herzl ne connaissait pas l'hébreu, et par conséquent aurait été incapable d'écrire les *Protocols* dans leur original. Le fait que le document remis à *Nilus* était traduit en français, et fut lu en cette langue à plusieurs membres du Congrès de 1897, s'explique facilement par la raison que plusieurs chefs sionistes, entre autres Herzl et Max Nordau, ignoraient l'hébreu.

2° Herzl n'avait jamais été un disciple du Nationalisme Juif tel qu'il a été exprimé par les Rabbins et les Sages d'Israël à travers les siècles, pour ne nommer que *Shammaï, Akiba, S. Ben Yohai, Abarbanel, Maimonides, Mendelssohn, Moses Hess*.

3° Herzl, quoique brillamment intelligent, n'atteignit jamais au génie.

4° Il fut, pour la plus grande partie de sa vie, un Juif occidental « assimilé », et ne fit jamais profession d'une haine implacable contre les *Gentils*.

5° C'est seulement au Congrès de 1897 que Herzl fut proclamé Chef du mouvement sioniste, tandis que de toute évidence l'auteur des *Protocols*, au moment même où il les avait écrits, se sentait un Chef reconnu.

Quelque soin que cet homme ait toujours pris de prêcher et de pratiquer l'impersonnalité, quelque modestie (ou quelque prudence) qu'il mette à s'abriter aujourd'hui derrière l'ombre de Herzl, il est nécessaire de l'amener sur la scène en pleine lumière.

Dans la vie privée, il s'appelle *Asher Ginzberg*, mais pour son peuple, le *Peuple choisi*, il est connu sous le nom de *Achad Haam*, mot hébreu qui signifie « Un parmi le Peuple. » (V. *Vieille-France* n° 205.)

Ce serait cependant une grande erreur de conclure de ce qui précède que *Asher Ginzberg* est l'inventeur des idées exprimées dans les *Protocols des Sages de Sion*. Il n'en a pas le mérite. D'après une citation d'un de ses disciples « *Achad Haam* est l'héritier de tous les « âges, de tous les siècles qui l'ont précédé. Il a soigneusement suivi « la longue chaîne de philosophie juive; il a absorbé les nombreuses « théories érigées sur le Judaïsme, et les différentes solutions de ce « problème données par ses prédécesseurs forment une base, com- « posée de tout ce qu'il avait décidé de retenir. Après avoir puisé « à ces différentes sources, il en fit une synthèse, qu'il a exprimée « dans ses *Protocols*. »

Il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la personnalité de ce *Achad Haam*, puis d'étudier l'évolution du système connu parmi les

Juifs sous le nom d'*Achadhaamisme*, et finalement de faire un total des résultats obtenus.

II

ASHER GINZBERG

Il naquit à Skvira, dans le gouvernement de Kiew, le 5 août 1856. Ses parents appartenaient à la secte juive de Hassid, et l'élevèrent selon ce rite.

D'après l'*Encyclopédie Juive* ainsi que d'autres sources, on apprend que Ginzberg étudia le *Talmud* dans une (école) *Heder*. En cachette de ses parents, à l'âge de huit ans, il apprit à lire en Russe et en Allemand, avec d'autres garçons de son âge.

En 1868, la famille Ginzberg alla s'établir à Gapishitza, le père ayant obtenu la place d'Enregistreur des taxes de ce village, où il résidèrent jusqu'en 1886. Quant à Asher Ginzberg, il continua d'étudier non seulement le *Talmud*, mais en même temps les sujets les plus importants des connaissances générales et de la littérature. Il devint si fortement instruit en matières rabbiniques que les rabbins des environs venaient lui demander conseil.

A dix-sept ans, il épousa la petite-fille de Menachem Mendel, célèbre rabbin de Lubowitz.

En 1878 il se rendit à Odessa et, très impressionné par ce dont il fut témoin, il décida de consacrer plusieurs années à des voyages et à l'étude. Il s'adonna alors au latin, aux mathématiques, à l'histoire et à la géographie. De 1882 à 1884, il visita Vienne, Berlin, Breslau; il étudia les philosophies française, allemande, anglaise et russe, et surtout les différents systèmes des grands penseurs Juifs.

A Vienne, il fit la connaissance de Charles Netter et du fondateur de l'Alliance Israélite Universelle, et fut fortement influencé par les plans de l'Association pour la Colonisation Juive.

C'est de ce moment que date son entrée officielle dans le *Kahal* qui était alors composé de l'*Alliance Israélite Universelle*, de l'*Anglo-Jewish Association*, du *B'nai Brith* Américain et Allemand, du *Hovevei Sion* encore très faible.

Rien ne pouvait faire prévoir que le jeune initié deviendrait un jour le chef de ce *Kahal* formidable, prêt à déchaîner de si grands maux sur le monde, et qu'il soumettrait à sa volonté toutes les forces, tous les instruments dont dispose *la Conspiration juive*.

En 1884, Ginzberg rentra en Russie, et se rendit à Odessa. Cette ville était alors le centre du *Hovevei Sion* (Les Amis de Sion), organisation ayant à sa tête le président Léo Pinsker; Ginzberg s'intéressa vivement à cette association, en devint membre; il fut en peu de temps la main droite de Pinsker, et l'un des chefs du mouvement.

En 1886, il s'installa définitivement à Odessa et consacra dès lors toute son énergie à la solution du problème Juif. Il écrivait en hébreu. La lettre qu'il adressa au grand savant juif S. Finn à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire attira sur lui l'attention.

Bien que Ginzberg fût devenu l'ami de Léo Pinsker, chef du *Hovevei Sion*, il n'approuvait pas les méthodes de l'association pour essayer d'améliorer la situation des Juifs. Son irritation allait croissant et... « Bientôt Ginzberg se fit connaître comme l'Apôtre du mécontentement divin » (H. S. Zold). Les moyens employés par le *Hovevei Sion* ne lui semblaient pas assez efficaces, et choquaient ses aspirations nationalistes; de sorte que, lorsqu'il eut gagné à sa cause un certain nombre de disciples parmi les Juifs intellectuels mais pauvres, les *Jeunes-Sionistes*, il leur inculqua ses sentiments de révolte.

En 1889, *Alexandre Zederbaum*, fondateur du journal hébreu *Hamelitz*, vint à Odessa; il reconnut que Ginzberg pourrait devenir un écrivain hébreu de marque, et lui offrit de collaborer à sa publication. Après avoir d'abord rejeté cette proposition, Ginzberg revint sur sa première décision, cédant aux prières de ses disciples qui passèrent toute une nuit (c'était pendant l'hiver de 1889) à le convaincre de la stérilité de son travail s'il ne parvenait à propager son mécontentement, puisque, *par leur essence même*, ses idées devaient être comprises *des masses* afin de pouvoir devenir des réalités. Asher Ginzberg se rendit à leurs sollicitations et, le jour suivant, remit à Zederbaum son article intitulé : *Lo Zo Haderech* (Ce n'est pas le droit chemin) qui fut publié dans *Hamelitz*. L'article était signé *Achad Haam* et fit sensation parmi les Juifs.

Ginzberg démontrait que les méthodes employées par le *Hovevei Sion* et par d'autres organisations pour arriver à la solution du problème juif étaient fausses; car, disait-il, il leur manquait l'esprit de communisme; elles accordaient une prépondérance à l'individualisme. La fondation de colonies juives en Palestine, que l'on présentait comme remède aux maux des Juifs opprimés, ne pouvait, selon lui, aboutir à la renaissance du nationalisme juif, qui est l'esprit même du Judaïsme.

Peu de temps après, Asher Ginzberg fonda la société secrète du *Bne Moshe* (Les fils de Moïse), et la plupart de ses théories furent exprimées dans les statuts de cette association dont la constitution sera étudiée plus loin, dans la partie consacrée au système de Ginzberg et à l'évolution du Sionisme.

En 1890, Asher Ginzberg devint directeur du journal hébreu *Keweret*.

Les Sionistes attachent une grande importance aux voyages de Ginzberg en Palestine et, dans la chronologie du Sionisme, ils marquent des étapes : 1891-1893-1900-1912. Chacun de ces voyages fut suivi d'articles de critique par Ginzberg. Une collection de ses ouvrages fut publiée en 1895 sous le titre : *Au Carrefour*.

En 1896, Ginzberg devint un des directeurs de la Société Hébraïque de publication *Ahiasaf* à Varsovie, et dans le courant de la même année, ayant reçu d'importants subsides de K. Wissotsky de Moscou, li fonda le journal mensuel *Ha Shiloah*, qui cessa d'être publié au commencement de la guerre.

En 1897, Ginzberg et ses disciples, répondant à l'appel lancé par

Herzl, assistèrent au premier Congrès Sioniste de Bâle. S'étant trouvé en plein désaccord avec les intentions dévoilées par les chefs du mouvement, Ginzberg devint leur antagoniste déclaré. Il donna au Sionisme officiel le nom de *Sionisme politique* ou *Herzisme*, appelant le sien *Sionisme moral*, ou *pratique*, ou de *culture*, lequel était en opposition au *Herzisme*, et fut connu sous le nom de *Achadhaamisme*.

Ces deux camps représentaient deux conceptions différentes de la façon d'obtenir la Palestine et d'établir la domination juive sur le monde entier, ce qui a toujours été le rêve des Juifs. Et les deux partis s'acharnèrent l'un contre l'autre.

Le *Sionisme politique* de Herzl était l'organe de l'Ordre indépendant du *Bnai Brith*, qui avait groupé tous les Juifs occidentaux de l'Europe et l'Ordre du *Hovevei Sion*.

Le camp de Herzl voulait la Palestine ou, à son défaut, un territoire qui appartiendrait exclusivement aux Juifs cherchant un abri au sortir des pays dans lesquels ils se disaient opprimés.

Herzl tenta d'obtenir la Palestine soit en l'achetant au Sultan de Turquie, soit en se servant de l'influence d'une des grandes Puissances européennes pour obliger le sultan à la lui céder.

Il est relativement facile de suivre l'infortuné Herzl à travers sa série d'aventures diplomatiques, au cours desquelles il négociait parfois avec le Sultan de Turquie ou l'Empereur d'Allemagne Guillaume II, le Gouvernement britannique, le Khédivé d'Égypte, tentant toujours d'obtenir cette Palestine que Moïse Hess, en 1860, avait aussi essayé d'obtenir avec l'appui de la France.

Asher Ginzberg est aussi désireux que Herzl d'obtenir la Palestine, mais lui, aucun autre territoire ne saurait le satisfaire pour y établir le centre juif; cependant ce qu'il veut, avant même d'obtenir un territoire pour les Juifs, c'est de voir se manifester la renaissance du Judaïsme dans l'esprit *national*, parmi les Juifs en exil. Il consent à ajourner le retour de la Palestine aux Juifs jusqu'au moment où les âmes et les esprits du peuple ressentiront le désir absolu d'un gouvernement séparé, ce qui ne pourra avoir lieu que lorsque tous les Juifs seront conscients du fait qu'ils forment une *Nation*.

Une première tentative avait été faite par l'Ordre Indépendant du *B'nai Brith* en 1884, pour grouper les Juifs occidentaux et orientaux. Cela se passait à Kattowitz, où une conférence eut lieu; mais le mélange ne put s'effectuer; les Juifs orientaux du *Hovevei Sion*, sous Léo Pinsker, Lilienblum et d'autres, ne cessèrent de se tenir à part. La même chose eut lieu après le Congrès de Bâle en 1897. Les Juifs orientaux, menés par Ginzberg, formèrent toujours un camp opposé aux théories et actions de Herzl, et poursuivirent indépendamment de lui la réalisation des plans de colonisation juive en Palestine.

Il s'ensuivit une violente polémique entre les chefs des deux partis; Ginzberg déployait une animosité agressive, et ne laissait passer aucune occasion de critiquer non seulement les actions mais

encore les écrits de Herzl. Son antagonisme s'étala au grand jour après la publication en 1902 du roman de Herzl intitulé *Altneuland*.

Ginzberg, qui ne pouvait pardonner à Herzl d'avoir rejeté son système exposé dans les *Protocols des Sages de Sion*, non seulement critiqua, mais tourna en ridicule *Altneuland*, dans son journal mensuel *Ha Shiloah*, au mois de janvier 1903.

Ce fut Max Nordau qui répondit à Ginzberg, et il sied de citer une partie de sa réponse, où **il fait allusion aux Protocols**, ce document qui est aujourd'hui l'objet de violentes discussions.

Après avoir qualifié Ginzberg « esclave de l'intolérance », Nordau ajoute :

« Achad Haam reproche à Herzl de vouloir imiter l'Europe (*Preuve que les Juifs ne se considèrent pas comme Européens*). Il ne peut admettre que nous empruntions à l'Europe ses académies, ses opéras, ses « gants blancs ». La seule chose qu'il transférerait d'Europe en *Altneuland*, ce serait les principes de l'Inquisition, les façons d'agir des antisémites, et les restrictions des lois roumaines contre les Juifs. Des sentiments aussi monstrueux engendreraient une horreur intense pour cet homme incapable de s'élever au-dessus du niveau du ghetto, s'ils n'éveillaient pas pour lui une immense pitié.

« L'idée de liberté est au-dessus de sa conception.

« Il se représente la liberté, comme le ghetto; seulement, les rôles sont renversés; par exemple, les persécutions continuent à exister, mais dans ce cas, ce ne sont plus les Juifs qui en sont victimes; ce sont les *Gentils*.

« Les Juifs qui ont foi en Achad Haam se laissent conduire vers l'abîme.

« Achad Haam est un des pires ennemis du Sionisme.

« Il est de notre droit et de notre devoir de protester hautement contre le titre de Sioniste que se donne Achad Haam. Il n'est pas Sioniste. Il est l'opposé même du Sionisme, et il ne fait que tendre un piège lorsqu'il fait allusion au Sionisme qu'il qualifie de « politique » et le met en opposition avec ce **Sionisme secret** qui est le sien propre. »

Ainsi parlait Max Nordau en 1903 et telle était alors l'attitude des Juifs occidentaux du *Bnai Brith*, d'une part, et des Juifs orientaux menés par Ginzberg, de l'autre.

A partir de 1897, les agissements de Achad Haam prirent une tournure définitive dont il sera parlé dans la prochaine partie ayant trait à l'application de son système.

Après avoir demeuré à Varsovie, il alla s'établir en Angleterre, où il était censé le représentant de la maison Wissotsky, marchand juif de thé de Moscou.

En 1911, pour la seconde fois, Ginzberg prit part au Congrès Sioniste. Cette fois il était satisfait, et il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque, alors, sa propre théorie du Sionisme avait pénétré dans

l'organisation sioniste du *B'nai Brith*; toute résistance aurait été vaine.

En 1904, Herzl avait rendu à ses adversaires *le service* de disparaître. Sa mort fut-elle chez lui une simple question de tact, *ou bien fut-il cruellement sacrifié?* c'est une question, ou plutôt *une énigme*, qui jusqu'à présent reste sans réponse.

En 1911, Wolfsohn fit un dernier effort pour sauver le Sionisme *politique*, mais il fut vaincu; en 1913, le Sionisme *pratique* oriental et Asher Ginzberg étaient troimphants.

Dès ce moment, l'exécution de son programme, tel qu'il l'avait exposé vingt ans auparavant dans les *Protocols des Sages de Sion*, fut poussée avec une rapidité extrême.

Les résultats qui en découlèrent, c'est-à-dire la Guerre mondiale, la démoralisation générale, le Bolchevisme, les efforts des Juifs pour obtenir le pouvoir gouvernemental dans le monde entier, le contrôle absolu de la Franc-Maçonnerie, tous les moyens pour atteindre leurs fins, seront traités en détail dans un ouvrage à part.

Actuellement *Achad Haam*, le prophète des Juifs et l'ennemi déclaré du reste de l'humanité, vit modestement aux environs de Londres¹, et dirige les actions de ses disciples *Les Prêtres*, aides fidèles auxquels il a confié le soin d'exécuter ses ordres sataniques : il a lui-même précisé leur rôle dans son écrit intitulé *Moïse*.

SECONDE PARTIE

LES SOURCES DE L'ACHADHAAMISME ET SON APPLICATION

Ainsi qu'il a été dit dans le chapitre précédent, le plan exposé dans les *Protocols* n'est nullement l'idée originale de Ginzberg. Le titre même qu'il a donné à son ouvrage : *Les Protocols des Sages de Sion*, prouve la vérité de cette assertion, car l'épithète *Sages* est donné par les Juifs aux rabbins, penseurs ou philosophes de leur race qui sont déjà morts. Par conséquent, il est intéressant de passer en revue la liste des *Sages*, et de constater quels furent, parmi eux, ceux qui fournirent à Ginzberg les théories qu'il incorpora ensuite dans ses *Protocols*.

Il emprunta à Moïse, Shammaï, Akiba et Ben Yohai la haine pour tout être humain qui n'est pas Juif, et non seulement la développa dans son âme, mais l'inspira à ses disciples. Sa façon de voir à ce sujet est bien nettement exprimée dans les *Protocols*, où il est fait allusion au « bétail goy » pour désigner les *Gentils*. Quant aux disciples de Ginzberg, il suffira de faire mention de Léon Simon, l'élève et l'admirateur dévoué de « Achad Haam » qui, dans un de ses articles dédié à son maître (*Ménorah*, 1917), où il établit une comparaison entre les idéals Juif et Chrétien, toute au détriment du

1. Cet article date de 1921.

Chrétien sans doute, informe le lecteur que : « Le Judaïsme ne saurait être satisfait par l'idéal d'une *bête apprivoisée*. »

C'est Moïse qui sert d'inspiration dominante à Ginzberg, lui-même appelé *le Prophète*, non seulement par ses disciples, mais par les masses du peuple juif.

Il n'est donc pas sans intérêt de se rendre compte de l'idée que se fait Achad Haam du Prophète. On croirait entendre sa propre confession lorsqu'on lit son article intitulé « Moïse » qui fut écrit en 1904, et qui était un trait décoché contre Herzl, que bien souvent les Juifs avaient salué du titre de « Prophète ». Quelques citations de cet ouvrage projettent la lumière sur le caractère de Ginzberg :

« Et lorsque je contemple la figure de Moïse, je me demande : Fut-il un héros militaire? Non! Rien en lui ne trahit l'emploi de la force physique. Nous ne voyons jamais Moïse à la tête d'une armée accomplissant des faits de bravoure contre l'ennemi. Une fois seulement on le voit sur le champ de bataille, dans la bataille avec Amalech; et là, il se tient simplement debout, il observe la tournure que prend le combat, aidant l'armée d'Israël par sa force morale, mais ne prenant aucune part active au combat. (*Cf. les Juifs officiers ou soldats dans la Grande Guerre*).

« Moïse fut-il un homme d'Etat? Non!

« Fut-il un législateur? Non!

« Alors que fut Moïse? *Un prophète*. »

Suit la description du « Prophète » :

« Le prophète est un *extrémiste*; il concentre son esprit et son cœur sur ce qui est son idéal, ce qui lui apparaît comme le but de la vie, *au service duquel le monde entier, sans la plus légère exception, sera contraint*, ainsi qu'il l'a décrété. Il porte en son âme l'image complète d'un monde idéal, et c'est ce modèle qui le guide dans les travaux de réforme qu'il veut accomplir dans le monde extérieur de la réalité. Il a la conviction absolue que les choses *doivent être ainsi* et cela lui suffit pour exiger *qu'elles soient ainsi*. Il ne veut accepter aucune excuse, n'admet aucune compromission, et ne cesse jamais de faire entendre l'accent passionné de ses reproches, même si l'univers entier est contre lui. »

Cet article fut écrit au moment où la polémique entre Herzl et Ginzberg était à son comble, et les partisans de Herzl beaucoup plus nombreux que les autres.

C'est le cri du cœur d'un fanatique qui jette le défi au monde entier, qui est prêt à faire commettre tous les crimes et à sacrifier des existences sans nombre, pourvu seulement que sa volonté s'accomplisse.

Ainsi que le dit Léon Simon dans un de ses écrits, où l'on croirait qu'il a voulu compléter le tableau tracé par son maître : « Le Prophète veut voir sa vision se réaliser, quelles qu'en puissent être les conséquences. »

Maimonides ou Maimuni (1135-1204), auteur du *Guide pour les Perplexes*, le second Moïse, fut aussi un sujet d'études approfondies pour Ginzberg, et les idées qu'il emprunta à ce Sage se trouvent réunies dans son article intitulé : *La suprématie de la raison*.

Quant aux phrases et locutions si souvent répétées dans ses écrits, comme « l'âme juive », « le nationalisme Juif », « la Nation d'Israël », etc., elles sont identiques à celles qu'employait Manasseh Ben Israël (1606-1657), le Juif qui fit la conquête de l'Angleterre.

Parcourant les différents anneaux de la chaîne formée par les penseurs Juifs, Ginzberg s'arrêta longtemps devant Spinoza (1632-1677). Il mit toute son énergie à tirer de cette mine philosophique toutes les idées susceptibles d'être développées par son fanatisme.

Spinoza avait énoncé l'idée, provenant de son observation de la vie, qu'il semblait que le droit fait la force, et que la sphère du droit de l'individu s'étendait aussi loin que la sphère de sa force; Ginzberg, s'emparant de cette proposition, en fit le dogme : « Le Droit fait la Force », ainsi qu'il l'exprime dans le premier des *Protocols*.

C'est aussi à Spinoza qu'il emprunta son application du « droit naturel de la force » qui ne connaît aucune différence entre le bien et le mal. A cette source encore il puisa sa conception de l'Etat Juif futur, dans lequel l'obéissance aveugle sera la loi, même si l'on ordonne aux hommes de priver leurs semblables de la vie ou de leur propriété. Le droit suprême de l'Etat, qui contrôle non seulement les actions civiles, mais aussi les vues spirituelles et religieuses du peuple, en un mot le despotisme civil et religieux tracé dans les *Protocols* comme la ligne de conduite du futur gouvernement *visible* des Juifs, a été prise par Ginzberg dans le traité théologico-politique de Spinoza.

Un fait acquis, c'est que Ginzberg a tiré de Spinoza tout ce qui lui était nécessaire pour jeter les fondements de son système. Son panthéisme, dont il parle si fréquemment, vient de la même source.

L'analyse détaillée des *Protocols*, devant faire l'objet d'un ouvrage séparé, montrera encore plus clairement que Ginzberg n'est certainement pas un novateur.

Lorsqu'il eut puisé abondamment à la source Spinoza, il se dirigea vers ses prédécesseurs Juifs du XVIII^e siècle. A leur tête se trouvent Wessely (1725-1805) et Moïse Mendelssohn (1728-1786), le troisième Moïse, qui, avec les banquiers Itzig, Friedlander et Meyer furent les inspirateurs et organisateurs de l'*Illuminisme*.

Un parallèle des plus intéressants pourrait être établi entre Wessely et Asher Ginzberg. Tous deux sont nommés par leurs contemporains juifs le *Prophète*. Tous deux comprenaient la psychologie des « Groupes humains des différents partis et des nations », (Cf. le *Protocol* n° 2), et savaient aussi exploiter les faiblesses des *Gentils*, qu'ils employaient comme outils et comme paravent.

De même que Wessely et Mendelssohn se servirent de Adam Weishaupt, H. S. Reimarus, Lessing, Nicolai, Charles Dohm, Mirabeau et autres, aujourd'hui Ginzberg a dans ses mains Lloyd Georges,

Clemenceau, Wilson, Léon Bourgeois, Stinnes, et beaucoup, beaucoup d'autres¹.

Wessely et Ginzberg ont été du même avis, que le chemin le plus sûr vers l'accomplissement de leur œuvre était d'obtenir le contrôle absolu sur la Franc-Maçonnerie, et tous deux l'ont obtenu.

Ces deux Juifs, se servant de méthodes identiques à deux périodes différentes de l'histoire, ont fomenté la Révolution française de 1789, et la vit se dérouler sous ses yeux; Ginzberg tira les plans des deux Révolutions qui eurent lieu en Russie, la première en 1905, la seconde en 1917, et lui aussi put jouir à satiété du drame qu'il avait préparé.

Pour se rendre compte exactement de la quantité d'idées qui furent empruntées par Ginzberg à Wessely, le lecteur devrait établir un parallèle entre les *Protocols* de Ginzberg et le contenu des écrits de Spartacus-Weishaupt, surtout en ce qui regarde les ordres qu'il transmettait à ses satellites, ordre que lui-même recevait directement de Wessely.

Ginzberg copia Mendelssohn en ce qui regarde le mouvement *Haskalah*; mais, alors que le rôle de Mendelssohn consistait à employer tous les moyens pour tirer le Juif du ghetto et à lui donner les connaissances nécessaires pour pénétrer dans les cercles intellectuels allemands, et de là s'infiltrer dans les positions gouvernementales et professionnelles, la tâche de Ginzberg fut d'appliquer les résultats de ce mouvement du XVIII^e siècle à la renaissance et au renforcement du nationalisme Juif, par conséquent à une nouvelle formation de la *Nation Juive*.

Wessely et Asher Ginzberg sont comptés comme les *Maskilim* les plus avancés de leur temps (v. *Encycl. Juive, Haskalah*). Et le Sionisme de Ginzberg, si l'on en excepte la tendance nationale (dont les Juifs n'auraient pas osé parler au XVIII^e siècle) est de fait le programme de Wessely et de l'école de *Haskalah* de Berlin, fondé par Mendelssohn.

Parmi les autres *Sages* de Sion auxquels Ginzberg emprunta de nombreuses idées, il faut nommer : Abraham Geiger, Einhorn, Bernays, Zunz, Frankel, Sachs et Moïse Hess.

C'est d'*Abraham Geiger* (1810-1874) qu'il emprunta la théorie de l'évolution graduelle, opposée constamment par lui aux méthodes des sionistes « politiques ». (V. la thèse de L. Baron; le prof. Aller, de l'Université de Columbia, élève direct de Geiger, est admirateur enthousiaste d'Achad Haam).

L'idée fanatique de Ginzberg, que les Juifs sont le *Peuple choisi*, est en plein accord avec la conviction si fortement exprimée de *Einhorn*. (V. *Protocols* n° 5.)

Isaac Bernays (1792-1849) fournit à Ginzberg sa théorie si souvent énoncée de la « Systématisation harmonieuse du Judaïsme avec la culture générale »; Ginzberg ne faisait que suivre les traces de Bernays lorsqu'il décrivait à ses disciples le rôle important que remplit

1. Ceci fut écrit en 1921.

le Judaïsme dans l'histoire du monde. Dans *L'Orient Biblique* de Bernays, de même que dans les *Protocols* de Ginzberg, on proclame hautement l'idée que c'est le peuple Juif qui doit servir de type à l'espèce humaine.

Frankel (1801-1875) et *Sachs* (1808-1864) inspirèrent à Achad Haam leur prédilection pour la langue hébraïque. Quant à Moïse Hess (1812-1875), « Père du Sionisme », ainsi que les Juifs l'ont surnommé, afin de mesurer son influence sur Ginzberg et les autres Sionistes, il sera nécessaire de lire attentivement son livre intitulé : *Rome et Jérusalem*, qui servit de première base à la fondation du nationalisme Juif et en fut la première expression audacieuse.

Parmi les philosophes non Juifs à la source desquels Achad Haam ne dédaigna pas de puiser, se trouvent *Darwin* et *Nietzsche*. Bien que, dans les *Protocols* (n° 2), Ginzberg explique à ses auditeurs que les théories de Darwin et de Nietzsche ont été arrangées par les Juifs de façon à provoquer la démoralisation des Gentils, il est lui-même un disciple de Darwin et dit à ce sujet : « Je puis même adopter cette hérésie scientifique connue sous le nom de Darwinisme, sans qu'elle puisse porter atteinte à mon Judaïsme. » (*Morceaux choisis* par Léon Simon.)

Dans son ouvrage intitulé *The Transvaluation of Values*, qui, par la conception et le style est pour ainsi dire identique aux *Protocols*, Achad Haam se sert de la théorie du super-homme de Nietzsche, pour l'appliquer au peuple juif, qui, dit-il, est « Alion », ou la Super-Nation.

Après avoir accumulé et assimilé les différentes théories dont il vient d'être fait mention, Asher Ginzberg se mit à élaborer le programme aujourd'hui connu sous le nom de *Protocols*, et il chercha autour de lui les moyens pratiques pour le mettre à exécution.

Dans le chapitre précédent, il a été dit à quel point Ginzberg était mécontent des méthodes employées par Leo Pinsker et le *Hovevei Sion* pour arriver à la solution du problème juif, et comment il avait réuni un petit nombre de Juifs, avec lesquels il avait formé la société secrète du *Bne Moshe* ou « Les Fils de Moïse ».

The Bne Moshe. Les limites dans lesquelles doit se renfermer notre courte esquisse ne permettent pas d'entrer dans les détails de la formation et du développement de cette société secrète, qui fut composée de quelques nationalistes juifs enthousiastes, liés par serment pour exécuter aveuglément les ordres de Asher Ginzberg, leur chef fanatique.

Le nom *Bne Moshe* (Fils de Moïse) n'est pas dénué de signification. Le choix pourrait en être expliqué par l'admiration de Ginzberg pour el prophète Moïse. On peut aussi l'attribuer à un autre motif. Pendant des siècles, les Juifs ont cru qu'il existait, dans un lieu inconnu, une colonie ou tribu de Juifs complètement séparés de leurs coreligionnaires, descendant en droite ligne de Moïse, possédant le secret des moyens par lesquels les Juifs feraient la conquête du monde entier.

Les siècles passèrent, et bien souvent les Juifs crédules furent vic-

times de tromperies grossières inventées par des imposteurs de leur propre race, qui venaient vers eux se disant envoyés par les *Fils de Moïse*. Finalement, on cessa de croire à l'existence de cette tribu, et le nom « Fils de Moïse » devint le synonyme d'« Utopiste ». Certes, tout esprit bien équilibré aurait ainsi qualifié d'utopistes les sept Juifs qui, en 1889, devinrent membres de la société *Bne Moshe*.

Leur quartier général était à Odessa (Russie), dans la maison de Ginzberg, rue Yamskaya. On n'admettait comme membres que ceux qui avaient passé par une série d'épreuves très difficiles, et qui en étaient sortis victorieux. Ces épreuves avaient pour but d'établir que le candidat était prêt à faire le sacrifice de tout ce qu'il possédait et de ses ambitions personnelles, pour servir la cause dont il voulait se faire champion.

C'est à ce petit nombre d'élus que Ginzberg fit part de son programme pour la régénération du nationalisme juif, point de départ menant à la réalisation de l'idéal juif : la domination du monde par les Juifs.

Les statuts de cette société furent imprimés en 1890, mais son nom ne fut pas mentionné. Cependant, en 1905, les détails de l'organisation furent passés de mains en mains en vue d'un enrôlement plus étendu. Parmi les premiers membres figurent les noms de *Ben Avigdor*, *Zalman Epstein*, *Levin Epstein*, et *Jacob Eisenstadt*. A ce dernier fut confiée une des tâches les plus délicates. Il était chargé du recrutement parmi les Juifs russes; il choisissait les candidats qu'il jugeait aptes à entrer dans les vues de la société, et à en remplir fidèlement les conditions. Les qualités requises de ceux qui voulaient devenir membres étaient une grande intelligence, la connaissance de l'hébreu et de la culture hébraïque, une réputation sans tache, une énergie et un courage à toute épreuve. De plus, le dévouement à la cause du *Nationalisme juif* devait guider toutes leurs actions. Cela constituait le trait distinctif du Judaïsme oriental, en opposition absolue au Judaïsme occidental, lequel admettait l'assimilation apparente et l'allégeance des Juifs au pays dont ils étaient originaires.

C'est pour les membres du *Bne Moshe* que Ginzberg écrivit en hébreu et en russe l'exposé de ses théories, qui sont connues maintenant sous le nom de *Protocols*. (Le mot, en russe, signifie Procès-Verbal. Il est déjà employé par Weisshaupt, chef de l'*Illuminisme*.)

Comme il était fortement lié avec l'*Alliance Israélite Universelle* de Paris (on se souvient qu'il avait été influencé par Charles Netter, un des fondateurs de l'*Alliance*), Ginzberg comptait être soutenu par un certain nombre de ses membres. *Pour cette association fut faite et envoyée à Paris une traduction des Protocols en français, c'est justement cette traduction qui fut lue à un groupe de sionistes au premier Congrès de Bâle en 1897; car parmi ceux jugés dignes d'en prendre connaissance, la plupart, même Herzl et Nordau, ne comprenaient pas l'hébreu. Et c'est ce document qui tomba entre les mains des amis de Nilus.*

Un faisceau de témoignages établit ce point capital. A l'issue même du Congrès de Bâle (1897), le Juif Alfred Nossig,

enragé sioniste, qui travaillait alors au livret d'un opéra dont Paderewsky composait la musique (*Mauru*, représenté en 1901) **parla des Protocols à son collaborateur. Et Paderewsky transmit tout de suite l'histoire à de nombreux Polonais qui, naturellement,** la jugèrent extravagante. Alfred Nossig habite encore Berlin; Paderewsky et une partie au moins de ses amis de 1897 vivent toujours.

Le *Bne Moshe* se développa rapidement et sans bruit. Lorsqu'on en suit la marche, on est forcément reporté vers les voyages entrepris par le rabbin Akiba pour sa propagande secrète; pérégrinations au cours desquelles lui aussi fomenta et organisa la révolte des Juifs contre Rome, sous l'empereur Adrien.

Les Loges qui furent formées par le *Bne Moshe* dans un grand nombre de villes de Russie, Roumanie, Galicie et Pologne, se nommaient *Lishkot*. On étendit aussi des ramifications jusqu'à Paris, Berlin, Angleterre, Varsovie et la Palestine.

En 1897, après le Congrès de Bâle, la société du *Bne Moshe* fut soi-disant dissoute, pour faire place à l'organisation connue sous le nom de *Bne Sion*, qui obtint droit d'existence du gouvernement russe. Cette nouvelle organisation fut fondée à Moscou par *M. Ussichkin*, disciple de Asher Ginzberg.

Le *Bne Sion* groupa toutes les différentes Loges du *Hovevei Sion* et du *Bne Moshe*, et devint le camp puissant qui fut toujours en opposition au Sionisme « Politique » du *B'nai Brith* d'Europe et d'Amérique.

Le *Bne Moshe* et le *Bne Sion* fondèrent en Palestine plusieurs colonies dont la plus importante fut celle de *Rehobot*.

Asher Ginzberg était en contact constant avec son peuple, par ses écrits qui paraissaient dans *Hashiloah* et dans d'autres publications en hébreu. Plus tard, avec les fonds mis à sa disposition par K. Wisotsky, il fonda la société de publications *Achiasseff*. Aucun effort ne fut épargné pour éveiller dans l'âme de chaque Juif la connaissance consciente qu'il appartenait, non pas à la nation du pays où il habitait, mais à la *Nation juive*, formant une nation distincte, et la seule qu'il devait servir.

« *Il ne peut y avoir de nationalisme sans nation, et pas de nation sans sentiment national* », dit Asher Ginzberg dans « *Le Chemin de la Vie* ».

Sur cette proposition initiale, qu'il existe une *Nation juive*, se greffa l'enseignement que la nation juive était la *super-nation*, le peuple choisi de Dieu, élevé bien haut « au-dessus des autres nations, non par son pouvoir politique, mais par sa force morale » :

« Etant le type supérieur de l'humanité, il doit demeurer en état de minorité, et ne peut en aucune façon partager ses obligations avec qui que ce soit d'autre... »

« Cette nation règnera sur toutes les autres... »

« C'est Israël qui est en effet le type supérieur de l'humanité parmi les autres nations...

Israël rentra à l'idée du « Bien » la signification qu'elle avait autrefois...

« Le « Bien » s'applique au super-homme ou à la super-nation qui a la force de s'étendre et de compléter sa vie, et la volonté de devenir le maître du monde, *sans avoir égard à ce que cela peut coûter à la grande masse des êtres ou peuples inférieurs*, ni aux pertes qu'ils peuvent subir. Car seul le super-homme ou *la super-nation est la fleur et le but de la race humaine*; le reste n'a été créé que pour servir à ce but, pour être l'échelle par laquelle il est possible de s'élever au niveau convoité... »

« Asher GINZBERG, *Transvaluation of Values.* »

Telles sont les théories dont on a nourri la Juiverie orientale depuis 1839, et qui ont été propagées par les Loges Sionistes orientales.

Elles constituent le système Achadhaamiste.

Il reste seulement maintenant à jeter les yeux sur les résultats obtenus pendant les trente-cinq ans qui se sont écoulés depuis sa conception à Odessa.

TROISIEME PARTIE

I

LES RÉSULTATS

Le premier résultat visible a été celui que Ginzberg attendait, c'est-à-dire la renaissance de l'esprit du *nationalisme* parmi les Juifs orientaux, et le développement de leur fanatisme. C'est ce trait qui sépara les Juifs orientaux du *Bne Sion* de leurs frères occidentaux et américains du *B'nai Brith* : ceux-ci, pour profiter des avantages que leur donnait leur droit de citoyen des pays qu'ils habitaient, n'osaient proférer l'opinion d'une *Nation juive*, mais demandaient seulement un territoire pour les Juifs « opprimés ».

Lorsque les négociations de Herzl pour l'achat de la Palestine eurent complètement échoué en 1902, son étoile commença à pâlir.

Achad Haam, au contraire, aidé par les millions de K. Wissotsky et de Jacob Schiff, put croire un moment que son programme allait enfin se réaliser. Ce fut lorsque les Juifs, et de l'intérieur et de l'extérieur de la Russie, portèrent leur premier coup sérieux à ce pays : lorsque, en 1904, ils furent les instigateurs de l'agression japonaise, et mirent tout en œuvre pour déchaîner en même temps la révolution au cœur du pays (1905).

Quoique profondément déçu dans ses espérances, puisque la Russie restait debout, Ginzberg ne perdit pas courage. Qu'importait qu'une quantité de vies juives eussent été sacrifiées par les Russes qui, sans se tromper, avaient reconnu dans le Juif la cause des dé-

sordres, et se vengeaient sur lui? Les masses juives n'étaient-elles pas dressées à croire que c'étaient les Russes qui les oppriment, tandis qu'en réalité *leurs vrais assassins étaient leurs propres chefs* qui, par leur plan diabolique, avaient préparé les causes déterminantes des massacres, et qui se débarrassaient facilement de toute responsabilité en proclamant que : « *Nous avons dû sacrifier des masses de notre peuple juif, mais chacune des victimes immolées de notre côté équivaut aux yeux de Dieu à mille vies de goym.* » (V. *Protocols*, n° 2, *in fine.*)

Après la mort subite (?) de Herzl en 1904, Ginzberg, habilement soutenu par ses disciples devenus aussi fanatiques que lui, poursuivit avec acharnement les deux buts qu'il s'était proposés :

- 1° Etablir la suprématie des Juifs orientaux sur les Occidentaux;
- 2° Conquérir la Palestine pour les Juifs, avec le sang des *Gentils*.

Mettant en ligne de compte qu'il avait été impossible à Herzl d'obtenir la Palestine par les moyens « pacifiques », à cause de la résistance du Sultan, les Achadhaamistes conjurés organisèrent d'abord la Révolution de Turquie en 1908, puis la guerre des Balkans en 1912, ayant et l'une et l'autre pour but la destruction d'un pouvoir qui refusait de donner ses possessions aux Juifs.

Cette fois encore Ginzberg fut défait, et il le fut grâce aux intrigues des Sionistes du *B'nai Brith*, qui s'opposaient à ses plans. Là encore il importait peu que d'innombrables vies eussent été sacrifiées à la nouvelle tentative du « Prophète ».

Cependant, cette défaite fut une leçon pour lui et pour les autres Sionistes. Ils se rendirent tous compte que leurs échecs étaient dus à la désunion qui existait entre eux depuis 1897. Ils comprirent que seule l'union les aiderait à se rapprocher de leur but, le même pour les deux camps, mais qu'ils essayaient d'atteindre par des voies différentes. Alors le Sionisme « politique » du *Bnai Brith* et le Sionisme « pratique » ou « moral » du *Bne Sion* décidèrent de s'unir... *Herzlistes* et *Achadhaamistes* sentirent le besoin de se fondre dans le *Sionisme*.

Des pourparlers eurent lieu entre les délégués des deux partis.

Le 10^e Congrès sioniste, tenu à Bâle en 1911, fut orageux; les *Achadhaamistes* étaient représentés par Chaïm Weizmann, Sacher et d'autres disciples de Ginzberg; leur force se fit sentir : des concessions furent faites par les chefs des deux arrangés.

C'est en vain que Wolfsohn, président du Sionisme officiel, résista; le seul avantage qu'il eut sur ses adversaires fut qu'il garda dans les mains du Sionisme politique l'administration du *Fonds National Juif*.

Deux ans après, au XI^e Congrès Sioniste, tenu à Vienne en 1913, Achad Haam vint en personne jouir de la victoire qu'il avait remportée sur ses antagonistes de 1897.

C'est à ce Congrès que les Sionistes « politiques » du *Bnai Brith* adoptèrent le système du Sionisme « pratique » des Juifs orientaux du *Bne Sion*, et se déclarèrent prêts à aider à l'exécution des plans tracés dans les *Protocols*, qui avaient été repoussés par Herzl.

Wolfsohn demeura président de l'organisation Sioniste, mais pour suivre probablement l'exemple de Herzl, *il mourut lui aussi*, tout ce qu'il y a de plus à point, en 1914.

Max Nordau et d'autres chefs du Sionisme « politique » perdirent tout leur prestige; Achad Haam et ses créatures prirent en mains le gouvernail du Sionisme et en réglèrent le cours.

Les Juifs du *B'nai Brith*, qui avaient été traités de Juifs « assimilés » de l'Occident par Achad Haam, durent se mettre au second rang et faire place aux Juifs orientaux russes, roumains ou galiciens de l'École d'Asher Ginzberg.

L'influence prépondérante du langage hébreu mit en infériorité les Juifs occidentaux, qui n'en avaient pas une connaissance approfondie.

Le Sionisme du *B'nai Brith* ou *Herzisme*, dont on parlait comme d'une « Idylle », dut céder la place aux réalités atroces que prêchait l'*Achadhaamisme*.

Les crimes contre l'humanité qu'Achad Haam avait prémédités avec ses disciples fidèles, sous l'égide de l'*Alliance Israélite* et du *Grand Orient*, allaient maintenant s'exécuter avec le puissant soutien que pouvaient donner l'organisation du *Bnai Brith* et toutes les Loges maçonniques aussi bien en Europe qu'en Amérique; on peut dire en toute vérité que le complot devint *universel*.

II

Faisant resurgir l'appel lancé par *Albert Cohen* en 1864, le Sionisme s'en servit comme d'un camouflage derrière lequel il cacha ses horribles desseins. Aux yeux du monde, il ne fit que demander la possibilité de fonder une Université juive en Palestine. Il eût vraiment été impossible d'inventer un motif plus innocent et, bien entendu, une fois de plus, les *Goym* furent bernés.

De fait, ce Sionisme innocent avait *déjà organisé la guerre mondiale*, par son alliance avec le pangermanisme; organisé la Révolution russe, le Bolchevisme, la concentration de l'or et des ressources du monde entier dans les mains juives, l'extermination des plus vaillants éléments de l'humanité, le massacre épouvantable des *Goym* qui devaient s'entretuer, le renversement des Monarchies, et pour totaliser brièvement, *la soumission des « Nations Inférieures » non juives à Israël, la super-nation*; enfin l'exécution de tout le plan qui était déjà énoncé dans les *Protocols* en 1890 et même avant.

Un résultat des plus intéressants, devant être aussi l'objet d'un ouvrage très documenté, c'est le rôle joué par le Sionisme dans la conduite de la terrible guerre où des millions de vies furent sacrifiées sans merci pour satisfaire à l'utopie de ces super-hommes.

Aussi longtemps que le siège du Sionisme demeura à Berlin, l'Allemagne fut favorisée; mais lorsqu'il devint évident pour Israël que l'Empereur d'Allemagne, aigri par la défaite de la Marne — si contraire aux promesses qui lui avaient été faites et toute à l'honneur

du général Galliéni et de lord Kitchener (1) — remplirait difficilement les conditions qui lui avaient été proposées par les Juifs, ceux-ci firent une volte-face complète, et le dévouement sioniste à la cause de l'Allemagne se transforma complètement. Ce changement eut lieu en 1916. C'est alors que les premières ouvertures furent faites à l'Angleterre...

Au commencement de 1917, le centre de l'organisation sioniste fut transféré de Londres en Amérique.

Nahum Sokoloff et Jesse Sampter donnent des détails intéressants sur cette opération. Entre autres, on apprend qu'après la Conférence sioniste tenue à Londres le 7 février 1917, dans la maison du rabbin Gaster :

« En conséquence de l'importance énorme qu'offre la question sioniste aux Gouvernements de l'Entente, *Nahum Sokoloff fut mandé à Paris par le Gouvernement français, etc...* »

On y trouve aussi le renseignement que cette Conférence sioniste du 7 février 1917 marque « un tournant dans l'histoire ». Dès ce moment, le sort de l'Allemagne fut décidé; ce ne fut plus au Kaiser que devait incomber le grand honneur de donner la Palestine aux Juifs, ainsi qu'il avait été convenu en 1914 : il fut conféré aux Puissances de l'Entente, qui avaient humblement courbé la tête devant le puissant « Super-Gouvernement sioniste ».

La Déclaration de Balfour, aussi infâme qu'ambiguë, est juive comme les *Protocols* mêmes, et il est bien facile de l'affirmer puisque les Juifs ont raconté qu'elle avait été *écrite et retouchée par les Organisations sionistes anglaise et américaine*.

On ne peut s'étonner de voir figurer le nom de Asher Ginzberg à la tête du Comité Politique formé en Angleterre au début de 1917; on remarque aussi que tous les autres membres étaient les disciples de son école.

Pendant la guerre, et depuis, le monde a été mené par cette bande de Sionistes fanatiques, dont les plus en vue sont : *Chaim Weizmann, Gaster, Léon Simon, Joseph Klausner, Tshlenow (décédé), Ussishkin, Lévin, Nahum Sokoloff*.

Tous les hommes à la tête des Gouvernements de toutes les nations, hier et aujourd'hui, sont *des instruments*, et rien de plus, par exemple : Lloyd George, Woodrow Wilson, Millerand, Caillaux, Winston Churchill, Clemenceau, Robert Lansing, etc.

Et parmi les Juifs, Trotzky-Braunstein n'est pas moins leur homme que Rufus Isaacs, ou Rothschild, Rathenau, Herbert Samuel, Louis Brandeis, Gompers, Bernard Baruch, Otto Kahn, Kerensky et Jacob Schiff (décédé dernièrement).

Constatons seulement que... la Palestine est enfin devenue la proie des Juifs.

1. Ce ne fut qu'à la loyauté, au patriotisme, au courage de ces deux grands hommes que Paris, qui avait été promis au Kaiser par les Sionistes et par le Grand Orient, c'est-à-dire par les Juifs et les Francs-Maçons, dut d'être miraculeusement sauvé. Mais Kitchener et Galliéni payèrent leur héroïsme de leurs vies.

QUATRIÈME PARTIE

APPRÉCIATIONS DES JUIFS SUR ACHAD HAAM

« *Par son habileté et son tact, et aussi comme homme d'affaires; tant par son amour intense pour l'âme et la philosophie juives que par ses dons d'écrivain, Achad Haam a été l'inspirateur et le guide de toutes les entreprises.* »

Henrietta SZOLD. — 1905.

« L'activité de Achad Haam pendant plus de vingt-cinq ans a laissé son empreinte sur la renaissance du nationalisme juif, et en a déterminé le cours.

« Chaque fois qu'il s'est produit un événement important, il en a fait l'analyse, et *il a dicté au peuple* l'attitude logique et nécessaire qu'il devait prendre, et son interprétation des événements a eu d'importantes conséquences.

« Les principes d'Achad Haam ont pénétré dans le Sionisme; des milliers d'Hébreux de par le monde entier sont disciples d'Achad Haam sans même le savoir. Le Sionisme officiel voit en lui un de ses maîtres. Achad Haam est le grand philosophe du Judaïsme moderne. »

L. BARON. — 1918.

« Il se nomme simplement Achad Haam, *Un parmi le Peuple*, comme s'il voulait dès le début marquer le peu d'importance que possède l'élément personnel, comme s'il voulait faire tout ce qui est en son pouvoir pour détourner votre pensée de l'homme qui, devant vous, exprime tel ou tel point de vue, et vous amener à la concentrer sur les points de vue eux-mêmes.

« Achad Haam est une abstraction, une sorte de nom collectif, s'appliquant à une collection d'idées qui concernent le Judaïsme et le Peuple juif.

« Dissimulées derrière le Sionisme d'Achad Haam, se trouvent une philosophie et une attitude envers toutes choses en général qui doivent être comprises avant que l'on puisse commencer à comprendre *son Sionisme.* »

Léon SIMON. — 1915.

« L'idée dominatrice qui dirige Achad Haam, c'est l'évolution, et son esprit raffiné s'intéresse tout particulièrement à la psychologie des groupes humains, et à l'analyse des partis et des nations. »

Nahum SOKOLOFF. — 1920.

Quant à Chaym Byalik, le poète hébreu, il proclame Achad Haam *un Prophète et une étoile*; s'adressant à lui, il se prosterne devant « *le maître* qui, seul, a su montrer aux enfants de l'exil leur chemin vers la liberté. »

L. FRY.

La Libre Parole

(Ouvrages édités par)

	(Franco)
Le Cartel maçonnique contre la France, avec liste importante de députés et sénateurs FF. . MM.	6 50
Manuel anti-maçonnique Répandre à profusion.	3 »
Les FF. . MM. . dans l'Enseignement, avec liste importante d'universitaires FF. . MM. . et nombreux articles sur la question	3 50
Guerre mondiale. Crise économique universelle. Révolution internationale	3 50
Dans ce même ouvrage :	
Un coup d'Etat maçonnique contre la « Libre Parole », plainte au Parquet, perquisition, interrogatoire, etc. MOTS DE PASSE SEMESTRIELS et des articles documentés sur la question judéo-maçonnique.	
L'Annuaire général de la F. . M.	12 65
Le Rôle de la F. . M. . pendant la dernière guerre et pendant la prochaine	3 50
Y a-t-il des Femmes dans la F. . M. . ?	3 50
Le Gouvernement et la F. . M. . La Dictature maç. . au Mexique. L'Assassinat rituel de Damas	5 »
L'Assassinat maçonnique. Le Crime rituel chez les Juifs. La Délation maç. . dans l'Armée et dans l'Enseignement.	3 50
L'Accord franco-soviétique et la F. . M.	3 05
Mussolini et la F. . M.	3 50
L'Invasion Juive.	3 50

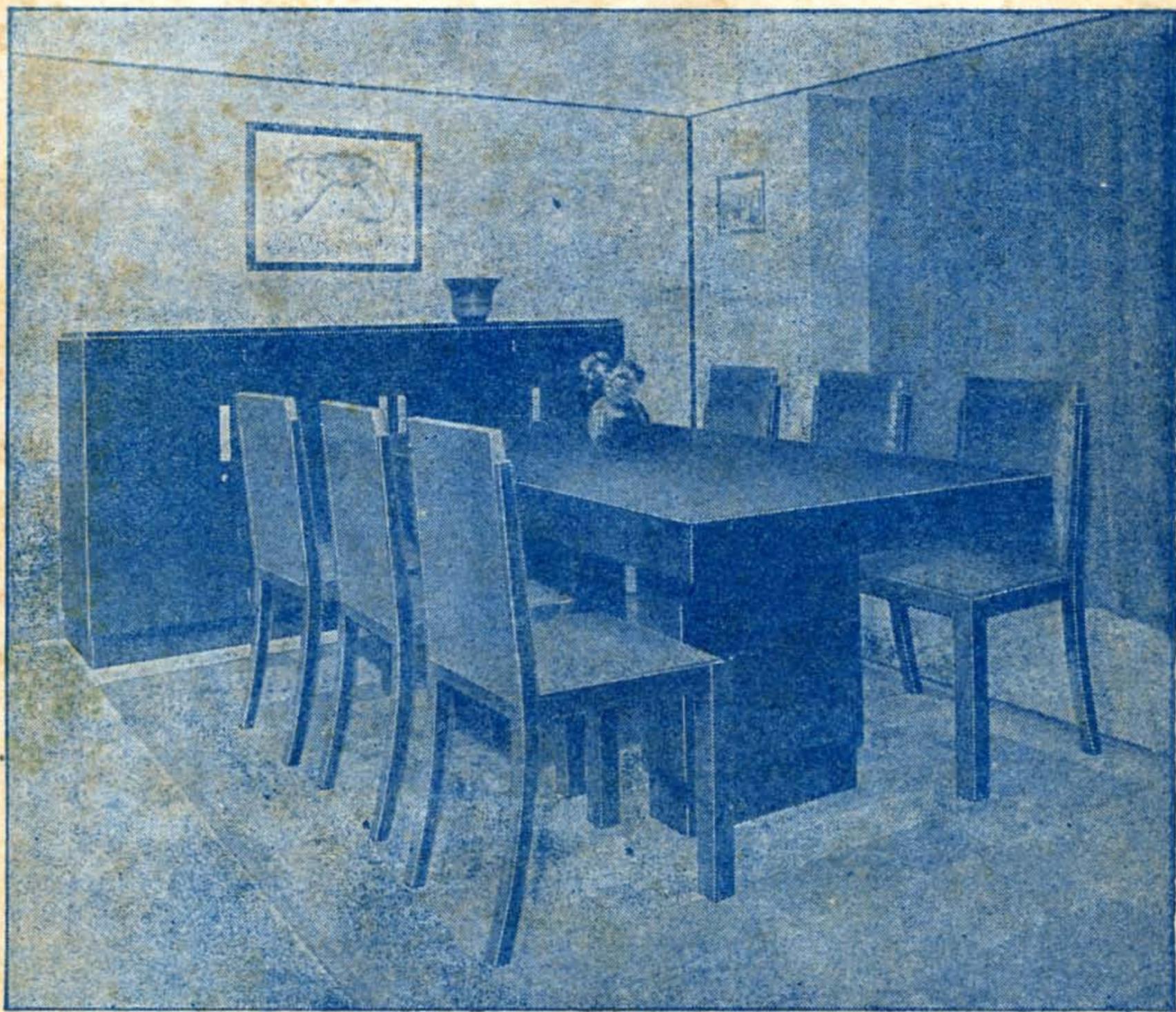
RECOMMANDES

Les Espions et les Traîtres	7 fr. 50
L'espionnage judéo-allemand, par FERGUS. (Franco : 8 fr. 10)	
La Franc-Maçonnerie Féminine	10 fr.
avec liste et portraits de FF. . et de SS. . du Droit Humain, par SWITKOW. (Franco : 10 fr. 75)	
Les Protestants à travers l'Histoire	7 fr. 50
Horreurs et erreurs du protestantisme, par A.-J.-S.-M. DE LA CAMBRE-MIALET. (Franco : 8 fr. 10)	

Adresser commandes et fonds aux « Nouvelles Editions Nationales »
15, avenue du Parc, à Brunoy (Seine-et-Oise). Catalogue gratuit.

L'ATELIER 75

SPECIALISTE DU MEUBLE MODERNE



SES CRÉATIONS ORIGINALES ET DE BON GOUT
■ ÉTUDIÉES POUR CHAQUE INTÉRIEUR ■
TOUS PROJETS ET DEVIS SUR DEMANDE
PRIX MODÉRÉS . CATALOGUE FRANCO
75 B^{d.} DU MONT PARNASSE . PARIS
